



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

Rapport annuel 2004-2005

Lettres de présentation	4
Rapport de la présidence	6
Activités du Bureau et du Comité administratif	10
Rapport des directions	14
➤ BUREAU DU SYNDIC	14
➤ DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS	15
➤ Rapport de la directrice des services professionnels	15
➤ Affaires juridiques	16
➤ Communications	17
➤ DIRECTION DE L'AMÉLIORATION DE L'EXERCICE	18
➤ Rapport du directeur de l'amélioration de l'exercice	18
➤ Coordination de la formation continue	19
➤ Coordination de l'inspection professionnelle	19
➤ DIRECTION ADMINISTRATIVE	20
➤ Rapport de la directrice administrative	20
Rapport des comités liés à la protection du public	21
➤ COMITÉS PRÉVUS AU CODE DES PROFESSIONS	21
➤ Comité de discipline	21
➤ Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique	21
➤ Comité de l'inspection professionnelle	22
➤ Comité de révision	23
➤ AUTRES COMITÉS	24
➤ Comité sur les activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique	24
➤ Comité d'admission	24
➤ Comité de la formation continue	25
➤ Comité de recherche clinique en physiothérapie	25
➤ Comité provincial des responsables cliniques en physiothérapie	28
➤ Comité des règlements	28
➤ Comité ad hoc sur l'utilisation des aiguilles sous le derme	28
Renseignements généraux	29
Rapport du vérificateur et états financiers	31

Lettres de présentation

Septembre 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 130
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre responsable des lois professionnelles,
Yvon Marcoux

Septembre 2005

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre responsable des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'année 2004-2005.

Ce rapport couvre l'année financière de notre Ordre qui s'étend du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président et directeur général,

Paul Castonguay, pht, M.Sc.
FCAMT

Septembre 2005

M^e Gaétan Lemoine
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président et directeur général

Paul Castonguay, pht, M.Sc.
FCAMT

Personnel permanent

Paul Castonguay, pht, M.Sc.
FCAMT

Président et directeur général

Andrée Lachaîne
Secrétaire de direction

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.
*Secrétaire générale et
Directrice des services professionnels*

Louise Courtois, pht
Chargée de dossiers à l'admission

Hélène Brosseau
*Secrétaire de la Secrétaire générale et de
la Directrice des services professionnels*

Serge Orzes, pht
*Chargé de projets
Physiothérapeute*

Judith Brillant, T.R.P.
*Syndic adjointe
Chargée de projets
Thérapeute en réadaptation physique*

M^e Marie-France Salvat
Avocate, secrétaire du Comité de discipline

M^e Julie Martin
Avocate

Danielle Huet, B.A.
Agente de communication

Louise-Marie Dion, pht
Syndic

Jacques Guimond, pht, D.S.A.
Syndic adjoint

Ruth Perreault, pht
Syndic adjointe

Nicole Charlebois-Refae, pht, M.A.
Syndic adjointe

Lise Corbeil
Secrétaire du syndic

Gaétan Coulombe, pht
Directeur de l'amélioration de l'exercice

Éric Bourdeau, pht
*Coordonnateur de l'inspection professionnelle
Secrétaire du Comité d'inspection professionnelle
(jusqu'au 28 janvier 2005)*

Isabelle Nadeau, pht, M.A.
*Chargée de dossiers à l'inspection professionnelle
(du 2 août 2004 au 28 janvier 2005)
Coordonnatrice de l'inspection professionnelle
Secrétaire du Comité d'inspection professionnelle
(depuis le 28 janvier 2005)*

Pauline Clark
Secrétaire de l'inspection professionnelle

Linda Labelle, pht, D.S.A.
*Chargée de dossiers à l'inspection professionnelle
(du 1^{er} avril 2004 au 2 août 2004)
Coordonnatrice de la formation continue
(depuis le 2 août 2004)*

Sylvie Bérard
Secrétaire de la formation continue

Dominique Serre, B.A.A.
Directrice administrative

Lyne L'Archevêque
Commis à la comptabilité

Isabelle Dubé
Réceptionniste

Membres du Bureau

Président

M. Paul Castonguay

Administrateurs élus

M^{me} Chantal Besner, pht, Montréal
M. Stéphane Brassard, pht,
Saguenay-Lac St-Jean, Côte-Nord
M^{me} Annie Charland, pht,
Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec
M^{me} Isabelle Garceau, pht,
Mauricie-Centre-du-Québec
M^{me} Suzanne La Rocque, pht, Montréal
M. Steve Lavoie, pht, Montréal,
remplacé par M. Marc Francoeur
M. Gilbert Litalien, pht, Outaouais
M. Réjean Murray, pht, Québec
M. Charles Poulin, pht, Estrie
M^{me} Danielle Richer, pht, Montérégie
M^{me} Anic Sirard, pht, Laval
M. Sylvain St-Amour, pht,
Laurentides-Lanaudière

M. Jean-Louis Tremblay, pht,
Chaudières-Appalaches
M. Sylvain Trudel, pht, Bas-St-Laurent,
Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Jocelyne Dumont, T.R.P.,
Chaudière-Appalaches, Bas St-Laurent-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Capitale
Nationale pour le mandat se terminant en
mai 2004. M. Richard Brault, T.R.P., est élu,
en mai 2004, pour un mandat de trois ans.
M^{me} Renée Laplace, T.R.P., Laval,
Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec
M^{me} Louise Lemieux, T.R.P., Montréal,
remplacée par M^{me} Louise Richard, T.R.P.
M^{me} Dominique Massicotte-Hénault, T.R.P.,
Laurentides-Lanaudière, Montérégie
M^{me} Louise Richard, T.R.P.,
Saguenay-Lac-St-Jean, Côte-Nord, remplacée
par M^{me} Lyne Tremblay, T.R.P.
M^{me} Hélène Tremblay, T.R.P., Estrie,
Outaouais, Mauricie-Centre du Québec

Administrateurs nommés

M. Pierre Delisle
M. Marc Garon
M. Michel Perreault
M. Jacques Riopel

Secrétaire générale de l'Ordre

M^{me} Louise Bleau

Membres du Comité administratif

28^e Bureau
Paul Castonguay, président
Réjean Murray, vice-président/pht
Renée Laplace, vice-présidente/T.R.P.
Gilbert Litalien, trésorier
Michel Perreault, administrateur nommé

29^e Bureau
Paul Castonguay, président
Charles Poulin, vice-président/pht
Renée Laplace, vice-présidente/T.R.P.
remplacée par Louise Richard, T.R.P.
Danielle Richer, trésorière
Pierre Delisle, administrateur nommé



Paul Castonguay, pht, M.Sc.
FCAMT

Andrée Lachaine,
Secrétaire de direction

Il me fait grandement plaisir de vous présenter le *Rapport annuel 2004-2005*. Ce plaisir est lié à une feuille de route impressionnante, à une charge de travail accompli dans des conditions comparables à celles de l'an dernier, à savoir l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique et un contexte budgétaire dégageant des surplus. Toutes les réalisations accomplies par les permanents et les administrateurs de l'Ordre, dont vous prendrez connaissance dans ce rapport, nous permettent d'être fiers de notre bilan administratif et politique. À titre de président et directeur général, je tiens à remercier les administrateurs du Bureau et du Comité administratif pour le travail accompli. Je tiens à remercier spécifiquement deux administrateurs qui nous ont quittés cette année, il s'agit de M^{me} Louise Lemieux, T.R.P. et de M. Steve Lavoie, pht. Je souhaite la bienvenue à M^{me} Lyne Tremblay, T.R.P., et à M. Marc Francoeur, pht.

Le travail des permanents est précieux, et ceux qui nous côtoient régulièrement savent qu'ils donnent énormément. Ils ont accompli un travail magistral, et ce, dans le cadre d'une réorganisation de l'organigramme administratif de l'Ordre. Leur travail acharné m'a libéré de certaines tâches et m'a permis de faire de la représentation pour l'Ordre. Faire connaître, et reconnaître les membres de l'Ordre comme des professionnels incontournables à la santé des Québécois, est l'un des éléments de la planification stratégique 2004-2007, auquel j'attache une grande importance et, pour cette raison, je crois que le poste de président comporte l'obligation d'être présent aux conférences de nature nationale ou internationale, à titre de présentateur ou de participant afin d'assurer le rayonnement de l'Ordre.

À cet égard, j'ai été invité, à titre de conférencier, à différents événements, tel, la Journée scientifique organisée par la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, formation professionnelle continue, pour une mise à jour sur les problèmes locomoteurs à l'intention des médecins. Le titre de ma conférence était « À qui l'omnipraticien devrait-il référer ses patients avec lombalgie chronique ? » (avril 2004). Suite à cette conférence, j'ai eu le privilège de collaborer à un chapitre « Les agents physiques, la traction et le massage » dans la prochaine édition du livre

Pathologie médicale de l'appareil locomoteur de Bergeron, Fortin, Leclaire. De plus, lors de la journée scientifique de l'Ordre ayant pour thème « La douleur : sa prise en charge en 2004 », j'ai été invité à animer un atelier ayant pour thème : « La douleur vertébrale lombaire chronique » (octobre 2004). Avec le souci de bien représenter tous les membres de l'Ordre, je présenterai, en mai 2005, lors du Congrès de l'Association canadienne de la physiothérapie, notre modèle québécois concernant les thérapeutes en réadaptation physique. Finalement, ma participation à des Congrès d'envergure tel que le Symposium d'orthopédie tenu à Terre-Neuve en septembre 2004 et au Congrès mondial sur les lombalgies et les douleurs pelviennes en Australie me permet de mieux orienter les administrateurs lors de décisions concernant la pratique clinique des membres. Lors du prochain Colloque de l'Ordre « Les meilleures pratiques en physiothérapie » (septembre 2005) j'aurai l'occasion de transmettre les connaissances acquises lors de ces événements.

Les dossiers professionnels

Les dossiers professionnels identifiés dans le plan d'action 2004-2005 de notre planification triennale notamment, la manipulation cervicale haute, le diagnostic en physiothérapie, la maîtrise professionnelle, l'instauration d'un nouveau programme de physiothérapie à l'Université de Sherbrooke, la rédaction, avec le Collège des médecins, d'un règlement pour permettre aux membres de l'Ordre d'administrer des médicaments sous ordonnance ainsi que d'introduire un instrument dans une ouverture artificielle du corps humain dans le cadre de nos activités réservées et la rédaction d'un règlement afin de délivrer une attestation pour permettre l'utilisation des aiguilles sous le derme comme activité réservée par la loi 90 ont mobilisé les énergies des permanents et des administrateurs du Bureau.

La manipulation cervicale est un sujet incontournable depuis le décès d'une patiente en Ontario. Les organismes de réglementation canadiens ont l'obligation d'évaluer cet acte et les conséquences potentielles. Le jugement rendu par la Cour d'appel dans l'affaire *Association des chiropraticiens c. Office des professions du Québec*, a donné le droit aux chiropraticiens de poser un diagnostic chiropratique. Cette jurisprudence permettra à l'Ordre professionnel de la physiothérapie de poursuivre ses démarches afin que ses membres puissent poser des diagnostics en physiothérapie. La maîtrise professionnelle a été au cœur de nos travaux avec des rencontres avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, le président de l'Office des professions du Québec, M^r Gaétan Lemoyne, incluant aussi des discussions concernant la mise sur pied d'un programme de maîtrise en physiothérapie à l'Université de Sherbrooke. Le règlement pour permettre aux membres de l'Ordre d'administrer des médicaments sous ordonnance ainsi que d'introduire un instrument dans une ouverture artificielle du corps humain ainsi

que celui de l'utilisation des aiguilles sous le derme sont des dossiers qui devraient se terminer eux aussi au cours de la prochaine année.

Certains éléments relatifs à l'application des activités professionnelles exercées par les thérapeutes en réadaptation physique, selon l'article 4 du *Décret* restent à éclaircir. L'Ordre doit définir ce que sont un « traitement d'usage général » et une « approche ou une thérapie spécialisée ». Simple me direz-vous ? Pour atteindre ces objectifs, nous devons déterminer le profil des compétences essentielles des thérapeutes en réadaptation physique. Cet exercice a été fait pour les physiothérapeutes au Canada, mais rien de semblable n'existe pour les thérapeutes en réadaptation physique. À la suite de ces travaux, l'Ordre pourra baliser les activités que peuvent exercer chaque catégorie de membres.

L'intégration des thérapeutes en réadaptation physique

Cette année, les activités de l'Ordre ont été menées dans le but de parfaire cette intégration. J'ai eu le plaisir de me rendre dans toutes les régions du Québec et de rencontrer une majorité de nos membres. Ces rencontres ont permis de clarifier la pratique des membres de l'Ordre et souvent de l'enrichir par une compréhension commune du *Décret*. Ainsi, dans certains milieux, l'application du *Décret* s'est traduite, pour les thérapeutes en réadaptation physique, par une réorganisation du travail leur permettant d'exercer des activités professionnelles qui ne leur étaient pas dévolues dans leur pratique quotidienne, et les physiothérapeutes, quant à eux, ont évolué vers un rôle de consultant tout en poursuivant celui de clinicien avec des clientèles nécessitant leurs connaissances et compétences. Dans le but de clarifier l'interprétation du *Décret* et aussi de répondre aux nombreuses questions persistantes, le Bureau a tenu une assemblée générale extraordinaire, le 28 janvier dernier. Le suivi des recommandations sera présenté à l'assemblée générale annuelle de septembre 2005.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (Loi 90)

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 90 qui est venue réserver des activités aux membres de l'Ordre, certaines problématiques sont ressorties. Certains intervenants, notamment les thérapeutes du sport, se retrouvent en pratique illégale de certaines des activités réservées aux membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. L'Office des professions du Québec a été sensibilisé à cette problématique et nous a convoqués à quelques reprises sur ce sujet. L'Office envisage différents scénarios pour régler cette situation dont l'un consiste en une intégration de ces professionnels à l'OPPQ. Le Bureau étudiera sérieusement cette demande.

D'autre part, dans le but de légaliser la pratique de ses membres, l'Ordre participe, avec le Collège des médecins, à la rédaction d'un règlement pour permettre aux membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec d'administrer des médicaments sous ordonnance ainsi que d'introduire un instrument dans une ouverture artificielle du corps humain dans le cadre de nos activités réservées.

En plus, l'Ordre est à finaliser ses travaux quant à la rédaction de sa réglementation afin de délivrer une attestation de formation à ses membres permettant l'utilisation des aiguilles sous le derme telle que prévue dans notre activité réservée.

L'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie

En tant que membre de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, l'OPPQ recommandait, à l'Alliance, depuis plusieurs années, de revoir son mode de représentation au niveau du Conseil d'administration et du Comité exécutif. L'Ordre a été entendu et, cette année, les travaux de l'Alliance ont porté sur cette réorganisation qui devrait se terminer en 2005-2006.

Les affaires administratives

L'Ordre a procédé à une réorganisation de son organigramme en début d'année. Ce remaniement était rendu nécessaire à cause de la croissance des dossiers de nature professionnelle, d'inspection professionnelle, de formation continue et d'infractions au *Code des professions* ou à la réglementation de l'Ordre. Ainsi, l'organigramme vient prévoir trois directions travaillant de concert avec le président et directeur général afin de voir au bon fonctionnement de l'Ordre et à l'avancement des dossiers. Ces directions sont : la direction des services professionnels, la direction de l'amélioration de l'exercice et la direction des services administratifs. La direction des services professionnels regroupe les chargés de projets, physiothérapeute et thérapeute en réadaptation physique, la chargée de dossiers à l'admission, les services juridiques ainsi que le service des communications. La direction de l'amélioration de l'exercice est issue de la fusion de la coordination de l'inspection professionnelle et de la coordination de la formation continue. Enfin, la coordination des affaires administratives est devenue la direction des services administratifs. Cette réorganisation structurelle s'inscrit dans une perspective de travail plus efficiente et de collaboration.

En cours d'année, le Bureau a adopté la planification triennale 2004-2007 ainsi que ses plans d'actions annuels. Toute l'information vous a été transmise dans le *Physio-Québec* hiver 2005. Cet outil indispensable nous guidera dans nos travaux des trois prochaines années.

Ma nomination au sein du Comité de législation du Conseil Interprofessionnel du Québec ainsi que celle de la Secrétaire générale de l'Ordre au Comité de planification ont été reconduites.

Nous avons également maintenu notre appui au Projet Clinique des Lombalgies Interdisciplinaires en Première Ligne (CLIP). Je vous rappelle que ce projet vise la mise à jour des principes de prise en charge clinique des travailleurs lombalgiques par une équipe interdisciplinaire de médecins généralistes, de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes.

Deux événements majeurs ont eu lieu cette année, d'une part, les 50 ans de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal, au cours desquels l'enseignement de la physiothérapie fut élaboré et bonifié par nos pionniers de la physiothérapie. D'autre part, nous avons assisté au 30^e anniversaire du Conseil Interprofessionnel du Québec, dont nous avons vu l'émergence, en 1973, auquel nous étions affiliés, sous le nom de Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec, dénomination qui a changé à quelques reprises depuis. Ces deux institutions majeures pour notre profession nous permettent, aujourd'hui, de constater l'ampleur de l'évolution de notre profession ainsi que les pas de géant effectués tant par la reconnaissance de notre profession dans le système de santé que par l'investissement de nos professionnels au niveau de la recherche. Au cours de ces cinquante dernières années, la physiothérapie a atteint une certaine maturité dans un processus incessant d'acquisition de connaissances et de perfectionnement des habiletés, maturité dont les retombées témoignent aujourd'hui de la détermination justifiée de nos pionniers de la physiothérapie.

La cotisation

Il faut savoir que l'Ordre paie une cotisation pour chacun de ses membres physiothérapeutes à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie. Comme cette somme n'est pas payée pour les thérapeutes en réadaptation physique, le Bureau a statué un remboursement de cette cotisation au thérapeute en réadaptation physique pour l'année 2005-2006, couvrant les années 2003-2004 et 2004-2005. Pour les années subséquentes, la réduction de cotisation sera maintenue au tarif requis par l'Alliance soit 14\$ par membre. À la lumière des états financiers de l'Ordre, le Bureau se doit de réfléchir à la structure actuelle de la cotisation pour l'ensemble de ses membres. Restez à l'affût des informations via les différentes communications de l'Ordre.

Finances

Cette année, nous terminons l'exercice financier avec un surplus de 368 346 \$. L'examen du rapport du vérificateur et des états financiers démontre des dépenses moindres à plusieurs postes budgétaires, notamment aux niveaux des contentieux, des honoraires et des déplacements, de l'inspection professionnelle, de la discipline et des communications, ce qui explique ce résultat.

L'adoption, par le Bureau, d'un fonds de réserve de 250 000 \$, tel que proposé dans le dernier rapport annuel, et le versement d'autres sommes en cours de la prochaine année permettront, notamment, de planifier une bonne stratégie à l'égard de l'expiration de notre bail immobilier en 2007. Pour une saine gestion de notre budget, il faut savoir que les projets spéciaux nécessitant une mise de fonds relèvent de la décision des administrateurs du Bureau.

Nous terminons l'exercice financier actuel avec la satisfaction d'avoir répondu entièrement à notre mandat de protection du public, et ce, dans le contexte de changements majeurs à l'Ordre.

Congrès 2004 de l'Association canadienne de la physiothérapie

L'Ordre a tenu un congrès conjoint avec l'Association canadienne de physiothérapie à Québec du 27 au 30 mai 2004. Le Congrès «Physi04, Tous ensemble vers l'avenir» a permis de discuter des nouveautés scientifiques, des enjeux de notre profession, des défis à relever et de notre avenir commun. Trois thèmes d'actualité, «Cancer et réadaptation», «Conjuguer fonction et mobilité» et «Développement et transfert des connaissances», ont suscité des échanges uniques. Nos membres ont assisté en bon nombre à cet événement.

Communications

L'Ordre a présenté une nouveauté cette année, des capsules promotionnelles à la télévision. Cette campagne organisée dans le cadre du Mois national de la physiothérapie visait un positionnement de notre profession auprès du corps médical et du public. Cette campagne a été bonifiée par l'affichage de panneaux publicitaires dans la région montréalaise.

Dans la foulée de cette campagne, j'ai été invité à différentes émissions de télévision dont celle de M. Simon Durivage, simondurivage.com. De plus, j'ai accordé plusieurs entrevues afin de commenter des articles portant, entre autres, sur les maux de dos et le pelletage.

Notre partenariat de cœur avec les enfants

Maude Bélanger nous a quittés en décembre 2003. Son souhait était de ne pas être oubliée. Pour réaliser son souhait et souligner sa participation à la levée de fonds de la Fondation Charles-Bruneau, nous avons inauguré une salle de conférence en sa mémoire, le 29 octobre 2004. Lors de l'inauguration, sa famille était présente ainsi que des représentants de la Fondation Charles-Bruneau.

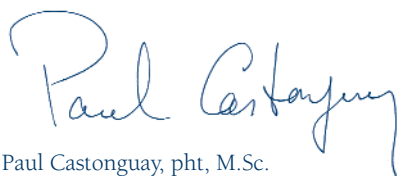
Cette année encore, votre générosité a été mise à contribution. L'Ordre a amassé près de 20 000 \$ pour la Fondation. Je vous remercie sincèrement d'avoir fait un succès de cette campagne. Le tour cycliste a permis ainsi d'amasser un peu plus de 185 000 \$. Cette activité de cœur doit être continuée et votre implication maintenue. En effet, nous avons la chance de travailler, d'être en santé et je crois qu'en retour, nous devons participer à des causes de nature sociale et humanitaire.

Un dynamisme indéfectible

Cette année, le Bureau a rencontré ses objectifs avec le support et l'expertise du personnel de l'Ordre. En consultant chacune des sections du rapport annuel, vous aurez plus de détails sur certains des éléments de mon rapport annuel et des réalisations des différents permanents de l'Ordre. Je tiens à les remercier très sincèrement et chaleureusement, car leur travail est souvent intense, dans l'ombre et parfois ingrat.

D'autre part, je vous rappelle que la lecture du *Physio-Québec* vous informe régulièrement de tous nos dossiers professionnels ou administratifs. Je vous invite à consulter les numéros de la dernière année afin d'être au fait de la progression des divers dossiers de l'Ordre. Cette publication reste une source de référence extrêmement importante quant à l'évolution des dossiers de votre Ordre professionnel.

Le président et directeur général,



Paul Castonguay, pht, M.Sc.
FCAMT

Principales résolutions 2004-2005

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 28^e Bureau a tenu 1 réunion régulière et le 29^e Bureau a tenu 8 réunions régulières. Le Comité administratif a tenu, quant à lui, au cours du 28^e Bureau, 2 réunions régulières et au cours du 29^e Bureau, 6 réunions régulières. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre, prévues au *Code des professions*.

Ces réunions ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées tant par le Bureau que par le Comité administratif se résument comme suit.

Affaires professionnelles

- Étude des recommandations des membres présents à l'Assemblée générale annuelle 2004 ainsi que des recommandations des membres présents à l'Assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2005.
- Adoption de la planification stratégique (2004-2007).
- Adoption de la composition du Comité de la formation continue.
- Adoption du processus d'approbation des cours offerts à la formation continue.
- Décision que le Bureau approuve les grilles d'analyse du Comité d'inspection professionnelle pour en déterminer des normes de pratique.
- Décision de demander au Comité d'inspection professionnelle de recommander au Bureau les balises de la dangerosité qui amèneraient la suspension ou la limitation d'exercice d'un membre.
- Adoption du thème du Colloque 2005 de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec qui sera : « Les meilleures pratiques en physiothérapie... c'est évident pour moi ! ... et c'est bon pour nous ! »
- Décision de mandater la direction de l'amélioration de l'exercice pour proposer les façons dont les physiothérapeutes pourraient émettre une opinion clinique.
- Décision que le Bureau se penche sur la possibilité de réinsérer l'expression « opinion physiothérapique » à la suite du raisonnement clinique dans les *Guides sur la tenue des dossiers de physiothérapie* s'adressant aux physiothérapeutes, et ce, en respectant les avis reçus.

- Décision de mandater M^{me} Louise Bleau pour représenter le délégué de l'Ordre lorsque ce dernier ne peut assister à une réunion de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie et qu'elle puisse se prévaloir de son droit de vote.
- Décision de procéder à la rédaction d'un règlement dans le but de régulariser la pratique des membres de l'Ordre pour l'administration de médicaments.

Réglementation

- Adoption du *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique* dans sa version française et anglaise.
- Décision que le *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* soit acheminé à l'Office des professions du Québec, pour traduction avant d'aller en consultation auprès des membres de l'Ordre.

Service d'inspection professionnelle

- Adoption du programme de surveillance générale 2004-2005 du Service d'inspection professionnelle.

Comité d'inspection professionnelle

- Décision de permettre à trois membres de l'Ordre de se faire entendre devant le Bureau de l'Ordre suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle.
- Audience de deux membres devant le Bureau de l'Ordre suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle.
- Décision d'imposer des cours et/ou des stages à quatre membres de l'Ordre, suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle.
- Renouvellement du mandat de M^{mes} Martine McMahon et Michèle Giguère à titre de membres du Comité d'inspection professionnelle.

Comité d'admission

- Adoption des recommandations du Comité d'admission à l'égard des candidats étrangers et des demandes de réinscriptions après plus de trois (3) ans d'absence au Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois (3) ans après la délivrance du diplôme.
- Adoption d'une politique de fonctionnement pour le suivi des dossiers au Comité d'admission.

Comité de la recherche clinique

- Décision de permettre au Comité de la recherche clinique d'utiliser jusqu'à un maximum de 10 % de la somme que le Fonds de recherche clinique recueille annuellement, au 31 mars de l'année précédente, pour ses activités de promotion et de formation de l'année courante.

Comité de révision

- Décision de renouveler le mandat de M^{mes} Louise Courtois, Michèle M. Rousseau, Gyslaine Samson Saulnier et MM. Charles Bussièrès et Raymond Rocheleau jusqu'au 31 mars 2008.
- Décision de retirer le nom de M^{me} Thérèse Roy de la liste des membres du Comité de révision.
- Décision de nommer M^{me} Monique Gagnon et MM. Pierre Delisle, Michel Perreault et Jacques Riopel, membres du Comité de révision, pour un mandat de trois ans se terminant le 31 mars 2008.

Affaires administratives

Dossiers administratifs

- Émission de 420 nouveaux permis et 118 réinscriptions.
- Radiation de 259 membres pour non-paiement de la cotisation.
- Radiation de 2 membres pour non-paiement complet de la cotisation.
- Statut de membre retraité accordé, suite à leur demande, à 12 membres de l'Ordre.
- Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2004.
- Recommandation aux membres réunis en assemblée générale annuelle de retenir les services de la firme de vérificateurs comptables de M. Michel Forand pour l'année 2004-2005.
- Adoption du calendrier 2004-2005 des réunions du Comité administratif, du Bureau et de l'Assemblée générale du XXIX^e Bureau de l'Ordre.
- Décision d'ajouter une réunion du Bureau au calendrier des réunions 2004-2005 du XXIX^e Bureau de l'Ordre.
- Adoption des révisions budgétaires trimestrielles et de la planification budgétaire 2005-2006.
- Décision de créer un fonds de réserve général où les sommes seront utilisées selon les décisions du Bureau et qu'une somme de 250 000 \$ soit allouée pour sa création.
- Décision de convoquer une Assemblée générale extraordinaire, le 28 janvier 2005 et adoption de l'ordre du jour de cette réunion.
- Adoption d'une nouvelle politique de remboursement des frais de déplacement et autres et adoption d'une nouvelle Annexe à la politique salariale.
- Adoption d'une enveloppe budgétaire de l'OPPQ pour couvrir les frais de séjour et de déplacement des administrateurs pour assister à un colloque ou un congrès, tenant compte que le choix des administrateurs désignés pour assister à un tel événement se fasse selon la ou les meilleures personnes à cibler et le mandat à remplir, en fonction de l'événement.
- Désignation des signataires des effets bancaires de l'OPPQ.
- Adoption du nouvel organigramme de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.
- Décision de distribuer les postes à la Direction de l'amélioration de l'exercice de la façon suivante :
 - Directeur de l'amélioration de l'exercice : physiothérapeute
 - Coordonnateur de la formation continue : physiothérapeute
 - Coordonnateur de l'inspection professionnelle et secrétaire du Comité d'inspection professionnelle : physiothérapeute
 - Chargé de dossiers à la direction de l'amélioration de l'exercice et secrétaire substitut du Comité d'inspection professionnelle : thérapeute en réadaptation physique.
- Décision de renouveler l'assurance responsabilité professionnelle avec La Capitale.
- Décision de modifier les catégories de membres pour qu'elles comprennent des membres réguliers, des membres associés, des membres à durée déterminée, des membres retraités et des membres ayant une distinction honorifique.
- Décision que les administrateurs et permanents de l'Ordre doivent être inscrits au Tableau des membres à titre de membres réguliers.
- Décision de modifier la cotisation des thérapeutes en réadaptation physique pour l'année 2005-2006 et 2006-2007.
- Décision de poursuivre l'implication de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec à la Fondation Charles-Bruneau.
- Décision d'adopter le plan de communication de la firme RED.
- Adoption d'une politique de publication du *Physio-Québec*.
- Adoption d'une politique de fonctionnement avec les collaborateurs pour les publications promotionnelles de l'OPPQ.
- Adoption d'une politique d'attribution des autorisations spéciales, en vertu de l'article 29 et 29.1 du *Code des professions*.
- Adoption de la composition du comité *ad hoc* d'approbation des cours de formation continue.

Embauche de personnel

- M^{me} Linda Labelle, au poste de coordonnatrice de la formation continue.
- M. Serge Orzes, au poste de chargé de projets / physiothérapeute.
- M^{me} Judith Brillant, au poste de syndic adjointe / thérapeute en réadaptation physique et de chargé de projets / thérapeute en réadaptation physique.
- M^{me} Hélène Brosseau, à titre de secrétaire de la Secrétaire générale et directrice des services professionnels.

- M^{me} Isabelle Nadeau, à titre de chargée de dossiers à l'inspection professionnelle et, par la suite à titre de coordonnatrice de l'inspection professionnelle et secrétaire du Comité d'inspection professionnelle.
- Renouvellement du contrat de M^e Julie Martin, à titre d'avocate de l'Ordre
- M^{me} Jenny Ferland, au poste de chargée de projets / thérapeute en réadaptation physique, à la direction des services professionnels, pour une entrée en fonction au 4 avril 2005.

Embauche de personnel contractuel

- M^{me} Jocelyne Dumont, au poste de consultante pour les dossiers concernant les thérapeutes en réadaptation physique.
- M^{me} Nicole Charlebois-Refae, au poste de syndic adjointe.
- M. Jacques-André Gueyau, à titre de consultant pour l'évaluation du profil de compétences des thérapeutes en réadaptation physique.

Nominations

- M. Paul Castonguay, délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et M^{me} Louise Bleau, déléguée substitut.
- M. Paul Castonguay, représentant de l'Ordre auprès de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie et M^{me} Louise Bleau, représentante substitut.
- M^{me} Judith Brillant et M. Serge Orzes, membres du Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.
- M^{me} Isabelle Garceau, représentante de l'Ordre au Comité de recherche clinique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.
- M^{me} Sylvie Clément-Audette, membre substitut au Comité d'admission.
- M^{me} Isabelle Nadeau, à titre d'inspecteur au Comité d'inspection professionnelle.
- M^{mes} Carole Lavallée et Judith Soicher, membres du Comité d'inspection professionnelle.
- M^{me} Jocelyne Dumont et M. Alain Rousseau, inspecteurs / thérapeutes en réadaptation physique au Service d'inspection professionnelle.
- M. Luis Cyr, 1^{er} président suppléant et M^{me} Michèle Giguère 2^e présidente suppléante, en cas d'une incapacité d'agir de la présidente du Comité d'inspection professionnelle.
- M. Eric Bourdeau, délégué au Conseil québécois d'agrément pour l'année 2004-2005 et M. Gaétan Coulombe, délégué substitut.
- M^{me} Nicole Charlebois-Refae, à titre de syndic adjointe dans trois dossiers de révision.
- M^e Marie-France Salvat, à titre de Secrétaire générale substitut avec tous les pouvoirs dévolus à ce poste, en cas d'incapacité d'agir de la Secrétaire générale.

- M^{me} Isabelle Garceau, membre du Comité d'orientation du Colloque 2005 de l'OPPQ.
- M^{mes} Nicole Bouchard et Jocelyne Dumont, membres du Comité des règlements.
- M^{me} Lise Careau, membre du Comité de la formation continue, pour représenter le Collège François-Xavier Garneau.
- M^{mes} Renée Audet, Sonia Bureau, Michèle Comtois, Louise Gariépy, Barbara Hamelin, Anne Labrecque, Lorraine Nadeau, Hélène Riverin, Jocelyne St-Laurent et Johanne Tardif ainsi que MM. Dany Gagnon, Daniel Gervais, Marcel Giguère et Vincent Piette, physiothérapeutes, membres du Comité de discipline.
- M^{mes} Nathalie Boucher, Guylaine Beaumont, Louise Bérubé, Sophie Brunet, Caroline Coulombe, Martine Desbiens, Nadia Dugas, Jocelyne Dumont, Hélène Duranceau, Julie Faucher, Karyne Marin, Nicole Robert Viens, Johanne Rose et Gervaise Tardif, ainsi que M. Claude Beaudoin, thérapeutes en réadaptation physique, membres du Comité de discipline.

Prix d'excellence, bourses et subventions de recherche clinique

- M^{me} Chantal Dumoulin, récipiendaire du Prix d'excellence de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.
- M^{me} Anne Labrecque, récipiendaire du Prix Bénévolat de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.
- M^{me} Patricia St-Laurent, récipiendaire du Prix Engagement / T.R.P.
- M^{me} Lise Dupont, récipiendaire du Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec, suite à la recommandation de sa candidature par le Bureau de l'Ordre.
- M. Marc Perron, récipiendaire d'une subvention de recherche clinique en partenariat OPPQ-REPAR.
- M^{mes} France Bergeron et Manon Pilon, ainsi que MM. Jean-Pierre Dumas et Jean-Sébastien Roy, respectivement récipiendaires d'une subvention de recherche clinique unique de l'Ordre.
- M^{mes} Julie Lecours, Sarah G. Marshall et Marie Vallée, respectivement récipiendaires d'une bourse d'études de maîtrise de type recherche.
- M^{mes} Rukshana Gheyara et Geneviève Tremblay, respectivement récipiendaires d'une bourse d'études de maîtrise de type professionnel.

Prix d'excellence clinique étudiant

- M^{me} Caroline Perreault et M. Nicholas Wilson, pour l'Université McGill.
- M^{me} Stéphanie Alain, pour l'Université Laval.
- M^{me} Émilie Desautels, pour l'Université de Montréal.
- M^{me} Myriam Tremblay, pour le Collège de Chicoutimi.
- M^{me} Éliane Asselin et Johanne Malenfant, pour le Collège François-Xavier Garneau.
- M^{me} Isabelle Decubber, pour le Collège Montmorency.

Motions de remerciements

- M. Daniel Héту, pour son implication au sein du Comité d'admission.
- M. Éric Bourdeau, pour l'excellence du travail accompli, à titre de coordonnateur de l'inspection professionnelle pendant plus de six ans.

Motion de félicitations

- M. Paul Castonguay, pour l'invitation reçue de la part des auteurs du livre *Pathologie de l'appareil locomoteur*, D^r Yves Bergeron, D^r Luc Fortin et D^r Richard Leclair, à participer à la rédaction du chapitre 32 : « Agents physiques, massages et tractions ».
- M. Serge Orzes, chargé de projets / physiothérapeute, pour l'excellent travail accompli dans le dossier de la planification stratégique (2004-2007).

La Secrétaire générale,

Koussia Bleau

Assemblée générale annuelle

Date : 17 septembre 2004
Lieu : Hôtel Gouverneur Québec, Sainte-Foy
Membres présents : 60 membres
Sujets : Rapports de la présidence, des activités du Bureau et du Comité administratif, du Comité de la recherche clinique en physiothérapie et des états financiers 2003-2004.

Nomination des vérificateurs pour l'année 2004-2005.

Les membres déposent deux (2) recommandations au Bureau.

Assemblée générale extraordinaire

Date : 28 janvier 2005
Lieu : Centre de congrès Renaissance, Montréal
Loews Le Concorde, Québec
Membres présents : 480 membres
Sujets : Historique du Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec.

Article 4 du Décret : les préalables et les niveaux de responsabilité.

Le remboursement par les assureurs privés des traitements de physiothérapie dispensés par les thérapeutes en réadaptation physique.

Les membres déposent sept (7) recommandations au Bureau.

Bureau du Syndic

Louise-Marie Dion, pht,
Syndic

Judith Brillant, T.R.P.,
Syndic adjointe

Jacques Guimond, pht,
Syndic adjoint

Nicole Charlebois, pht
Syndic adjointe

Ruth Perreault, pht,
Syndic adjointe

Lise Corbeil,
Secrétaire du syndic

Mandat

Le *Code des professions* confie au syndic le mandat de faire enquête suite à toute information selon laquelle un(e) physiothérapeute ou un(e) thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions de ce *Code* ou aux règlements de l'Ordre.

Activités

Le Bureau du Syndic a analysé les différends qui présentaient des interrogations concernant le *Code des professions* ou la réglementation de l'Ordre et trente (30) nouveaux dossiers ont fait ou feront l'objet d'une enquête. De ces enquêtes, vingt-et-une (21) impliquent des physiothérapeutes et neuf (9) concernent des thérapeutes en réadaptation physique.

Le Bureau du syndic a demandé enquête sur la compétence au Comité d'inspection professionnelle pour deux dossiers de physiothérapeutes et un dossier de thérapeute en réadaptation physique. Le Comité d'inspection professionnelle a fait un (1) signalement au Bureau du syndic dans le cas d'une infraction au *Code des professions* par un physiothérapeute.

Le Bureau du syndic a tenu deux journées de rencontre à l'interne, soit le 28 mai et le 12 novembre 2004 dans des buts de formation et afin de discuter stratégie, orientation. Des sessions de formation sur la déontologie ont aussi été conduites dans les maisons d'enseignement universitaire et collégial.

Le Bureau du syndic a participé avec M^{me} Louise-Marie Dion et M^{me} Judith Brillant à une tournée d'information à l'échelle provinciale. Un total de douze (12) présentations, intitulées « Application du Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique », ont été offertes, échelonnées entre le 12 octobre 2004 et le 25 janvier 2005.

Signalements ou allégations ayant fait l'objet d'une enquête

N.B. Certains dossiers font l'objet d'une enquête sur la possibilité de plus d'une infraction.

Actes dérogoatoires à la dignité de la profession	3
Activités professionnelles permises (Article 4 du <i>Décret d'intégration</i>)	7
Avantage injustifié (ex : reçus frauduleux)	4
Compétence	9
Confidentialité	2
Continuité des soins requis	2
Correction de renseignements au dossier	1
Disponibilité, attention, diligence	3
Infraction à caractère sexuel	3
Identification du professionnel	1
Lien de confiance	6
Refus de remettre documents au CIP	1

Origine des signalements ou allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Client(e)s	27
Secrétaire générale	1
Collègues	1
Comité d'inspection professionnelle	1

Suivi des demandes d'enquête

Dossiers actifs au 31 mars 2004	17
Nouveaux dossiers au cours de l'exercice	30
TOTAL	47
Dossiers fermés au cours de l'exercice	22
Plaintes disciplinaires déposées	2
Dossiers actifs au 31 mars 2005	23
TOTAL	47

Demande de révision

Sept (7) dossiers ont fait l'objet d'une demande de révision à la suite de la décision des membres du bureau du syndic de ne pas loger de plainte disciplinaire.

Plaintes disciplinaires

Deux (2) plaintes disciplinaires ont été déposées et entendues en cours d'exercice. Une (1) plainte disciplinaire déposée au cours de l'exercice financier antérieur a été entendue et finalisée pour un total de 3 jours d'audience devant le Comité de discipline.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande à ce chapitre n'a été reçue.

Usurpation du titre

Aucune enquête n'a été faite sous cette rubrique.

Direction des services professionnels

➤ Rapport de la directrice des services professionnels

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.

Secrétaire générale et directrice des services professionnels

Hélène Brosseau,

Secrétaire de la Secrétaire générale et directrice des services professionnels

Serge Orzes, pht

Chargé de projets, physiothérapeute

Judith Brillant, T.R.P.

Chargée de projets, thérapeute en réadaptation physique

Marie-France Salvat, avocate

Julie Martin, avocate

Danielle Huet, B.A.

Agente de communication

La direction des services professionnels est née du remaniement de l'organigramme de l'Ordre adopté par le Bureau, le 12 mars 2004. Issue de la fusion des coordinations des affaires professionnelles, des communications et des services juridiques, cette direction se tient constamment à la fine pointe de l'information concernant le devenir de la profession, tant sur le plan national qu'international, en relation avec ses nouveaux rôles, ses nouveaux champs de compétence et son évolution juridique et professionnelle. Cette direction assure le support nécessaire à différents comités de l'Ordre notamment, au Comité de recherche clinique en physiothérapie, au Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique, et au Comité sur les activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique. Cette direction, en plus d'organiser le colloque et l'assemblée générale annuelle, est également responsable du plan de communication de l'Ordre, de l'édition du *Physio-Québec*, du *Physio-Info*, et de l'élaboration des brochures et dépliants (fiches conseils) de l'Ordre.

Bref, la direction des services professionnels est engagée dans de multiples dossiers diversifiés et assure un solide support quant aux assises internes de la direction générale de l'Ordre en plus d'avoir cette particularité d'accueil aux membres et d'ouverture au monde. Cette direction est à la fois l'essence, les fondements et la représentativité de l'Ordre.

Par ailleurs, cette étroite collaboration avec la direction générale de l'Ordre ainsi qu'avec les autres directions assure le respect des objectifs relatifs au mandat de l'Ordre qui est celui de la protection du public.

L'équipe est composée de M^{mes} Judith Brillant, T.R.P. chargée de projets, Hélène Brosseau, secrétaire, Louise Courtois, pht chargée de dossiers à l'admission, Danielle Huet, agente de communication, Julie Martin, avocate, Marie-France Salvat, avocate et de M. Serge Orzes, pht chargé de projets, sous la direction de M^{me} Louise Bleau, pht, D.É.S.S.

La direction des services professionnels et les chargés de projets, ont notamment participé aux dossiers suivants :

Le champ professionnel et les dossiers professionnels :

- Support à la présidence dans le dossier de la Planification stratégique 2004-2007.
- Support au Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.
- Support au Comité de la recherche clinique en physiothérapie.
- Préparation du Colloque 2005 : *Les meilleures pratiques en physiothérapie...c'est évident pour moi !...et c'est bon pour nous !*
- Étude de la demande de reconnaissance professionnelle des thérapeutes du sport à l'Office des professions du Québec, des kinésiologues et des ostéopathes et recommandations présentées aux administrateurs du Bureau.
- Rédaction des commentaires de l'Ordre quant au guide à l'implantation du Projet clinique - Cadre de référence pour les réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.
- Participation à l'organisation de l'AGE.
- Préparation de documents relatifs à la compréhension du *Décret d'intégration* menant à la décision d'élaborer un profil de compétences des thérapeutes en réadaptation physique et support au consultant externe.
- Collaboration aux travaux relatifs à la *Foire aux questions 2* (FAQ 2).
- Préparation de la présentation faite à l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AÉRD PQ), en collaboration avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, concernant la maîtrise professionnelle.
- Préparation de documents relatifs à la prescription des aides à la marche par les thérapeutes en réadaptation physique.
- Répondre aux questions du public et aux interrogations des membres.

Représentations :

- Membre du Comité d'orientation de l'Agence d'Évaluation des Technologies et des Modes d'Intervention en Santé (AETMIS), agence relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.
- Membre du Comité consultatif sur le projet de gestion thérapeutique «Reconnaître l'ostéoporose et ses conséquences au Québec» (ROCQ).

- Membre du comité organisateur du Congrès annuel de l'Association canadienne de physiothérapie qui a eu lieu à Québec en mai 2004.
- Membre de l'équipe d'agrément sur place du *Conseil canadien pour l'agrément des programmes universitaires de physiothérapie*.
- Participation à l'assemblée générale annuelle du Réseau RIPPH.
- Participation au kiosque de l'Ordre au Grand rendez-vous Santé et Sécurité du Travail.
- Rencontre avec les étudiants des Collèges d'enseignement en technique de réadaptation physique.
- Rencontre avec les étudiants des universités québécoises et de l'Université d'Ottawa.
- Membre du Comité de planification du Conseil interprofessionnel du Québec.
- Participation Souper contact Québec.

Participation à des colloques – Congrès – Journées scientifiques

- Participation à la 7^e Conférence annuelle Société canadienne de télésanté et 5^e Symposium annuel Réseau québécois de télésanté, octobre 2004, Québec.
- Participation au colloque du 50^e anniversaire de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal.
- Participation, en novembre 2004 au Colloque national du 30^e anniversaire du *Code des professions* et du système professionnel.

Vous trouverez dans les pages suivantes les rapports des services juridiques ainsi que celui de l'agente des communications.

➤ Affaires juridiques

Les avocates des services juridiques ont un rôle de conseil auprès des différentes directions ainsi que des comités de l'Ordre. Elles doivent voir également à la rédaction et à la révision des règlements ainsi qu'aux obligations légales de l'Ordre.

Les avocates ont poursuivi la révision de l'ensemble de la réglementation de l'Ordre. Tout d'abord, le règlement qui vient modifier le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, pour y inclure les diplômes donnant ouverture au permis de thérapeute en réadaptation physique, a reçu une recommandation favorable de l'Office des professions. Le règlement devrait être adopté sous peu par le gouvernement.

Le *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique* a été adopté par le Bureau de l'Ordre. En octobre 2004, il a été publié, à titre de projet, dans la *Gazette*

officielle du Québec. Le règlement doit être présenté à l'Office des professions qui émettra une recommandation en vue de son adoption par le gouvernement. Ce règlement vise à permettre aux étudiants inscrits aux programmes d'études qui mènent à l'obtention d'un diplôme donnant ouverture au permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique d'exercer des activités professionnelles réservées aux membres de l'Ordre. Ce règlement s'applique également aux personnes qui doivent compléter une formation avant d'obtenir une équivalence de diplôme ou de formation.

Un projet de *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* a été présenté aux administrateurs du Bureau, pour commentaires. Ce projet de règlement fera prochainement l'objet d'une consultation.

Le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle* est également en révision. Après consultation du Comité des règlements, un projet a été envoyé pour commentaires à l'Office des professions. Ce projet de règlement fera également l'objet d'une consultation auprès des membres de l'Ordre.

Les avocates des services juridiques collaborent présentement à la rédaction d'un règlement pris en vertu du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions* pour permettre à l'Ordre de délivrer à ses membres une attestation de formation pour l'utilisation des aiguilles sous le derme comme modalité de traitement. Cette activité a été réservée aux membres de l'Ordre par la Loi 90.

Les avocates participent également à la rédaction, avec le Collège des médecins, d'un règlement pour permettre aux membres de l'Ordre d'administrer des médicaments sous ordonnance ainsi que d'introduire un instrument dans une ouverture artificielle du corps humain.

Les avocates apportent également un support personnalisé auprès des membres de l'Ordre pour assurer leur bonne compréhension du *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique*. Dans ce contexte, les avocates collaborent actuellement à la rédaction d'une seconde série de questions et réponses portant sur le *Décret d'intégration*. Ces questions seront publiées sous la forme d'un second volet de la « Foire aux questions ».

Les avocates assurent également un soutien aux membres dans l'interprétation de l'étendue des activités réservées aux membres de l'Ordre par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (projet de Loi 90) ainsi que de l'ensemble de la réglementation de l'Ordre.

► Communications

Le service des communications contribue au rayonnement de l'Ordre auprès du public, de ses membres et dans l'ensemble du réseau de la santé. Ce service orchestre les activités de visibilité, les campagnes de promotion et d'affaires publiques ainsi que toute forme de publicité, et ce, dans le respect de notre enveloppe budgétaire. Son rôle est de participer notamment aux activités reliées au Mois national de la physiothérapie, au colloque, à la journée scientifique, à la remise des prix de l'Ordre et de collaborer à l'organisation de tout autre événement visant à la promotion des professions de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique. Le service des communications répond évidemment aux diverses demandes d'information du public et des membres de l'Ordre.

Le service des communications assume, en outre, un rôle de support en matière de communication et de soutien technique auprès des diverses directions de l'Ordre. Radio, magazines, télévision, quotidiens et journaux universitaires ont été mis à contribution tout au long de la dernière année. Les relations de presse ont complété les activités auprès des médias de masse. Le service des communications voit à la création du plan global de communication et à sa mise en œuvre au niveau des publics interne et externe de l'Ordre.

Le service des communications est responsable de la revue *Physio-Québec* ainsi que de tous les documents promotionnels, tels les brochures, les affiches et les dépliants. Il publie *Physio-Info*, un outil permettant d'informer les membres sur l'Ordre et sur la physiothérapie. Il coordonne également la production du rapport annuel de l'Ordre. De plus en plus essentiel pour nos membres, le site Web de l'Ordre est aussi une excellente vitrine auprès de nos publics cibles. C'est pourquoi, le service des communications contribue à sa mise à jour et au maintien de l'intérêt qu'il doit susciter chez ses visiteurs.

Réalisations promotionnelles

De concert avec l'Agence Red, l'Ordre a réalisé une vaste campagne d'affichage ainsi qu'une diffusion télévisuelle de trois capsules santé et d'une publicité sur les chaînes télévisées Canal D et Canal Vie, pour une durée de 5 semaines, du 4 octobre 2004 au 8 novembre 2004. De plus, l'Ordre avait une visibilité sur les sites Internet des deux chaînes télé. Parallèlement, du 18 octobre au 15 novembre 2004, avait lieu un affichage qui reprenait la pub télé sur panneaux géants à l'échelle de la région de Montréal. Par la suite, du 27 décembre 2004 au 24 janvier 2005, des panneaux de cette même pub, format colonne, étaient affichés à Montréal. Pour appuyer cette campagne, nous avons fait imprimer des minis affiches qui reprenaient le thème publicisé à la télévision.

Outils promotionnels

En 2004-2005, le service des communications a procédé à la réalisation de plusieurs outils promotionnels : « SOS douleur glace ou chaleur ? », « Rééducation périnéale et pelvienne », « Ajuster son aide à la marche, une démarche efficace! », « Se mouvoir en harmonie ».

Bilan du Mois national de la physiothérapie 2004

Lors du Mois national de la physiothérapie qui se déroulait du 24 avril au 24 mai 2004, l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ), fort du succès qu'avait remporté sa campagne de l'année précédente, a repris cette même campagne de sensibilisation à l'échelle de la province sur les maux de dos chez les jeunes par la diffusion d'un dépliant et d'une affiche ayant pour titre « Bon sac à dos... Bon dos! », réalisés en collaboration avec l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec. L'Ordre a distribué ces dépliants et ces affiches à toutes les écoles primaires et secondaires du Québec ainsi qu'à tous les CLSC du Québec. Ainsi, plus de 65 000 copies ont été distribuées dans les régions du Québec.

L'Ordre profite de cette tribune pour remercier sincèrement les rédacteurs du dépliant « Bon sac à dos... Bon dos! », M^{mes} Jacinthe Giguère, Francine Dufour, Ann Parrot, Caroline Rahn et M. Tim Albert, physiothérapeutes à l'Institut de réadaptation physique de Québec.

Présentations du dépliant « Bon sac à dos... Bon dos! » dans les écoles primaires et secondaires du Québec

Plusieurs membres ont été appelés à présenter les informations contenues dans le dépliant « Bon sac à dos... Bon dos! » dans les écoles primaires et secondaires. Plusieurs membres ont tenu un kiosque d'information dans leur établissement de santé ou leur clinique. Certains membres ont écrit des articles sur la physiothérapie dans leur journal de quartier, ont participé à des émissions de radio et de télévision ; ils ont fait connaître leur travail à différents professionnels de la santé ; ils ont organisé une journée « portes ouvertes » ou encore une journée « ParticipAction ».

Relations de presse orchestrées par les correspondants régionaux

Une bonne partie des activités de communication visaient la diffusion d'informations auprès des médias dans les différentes régions du Québec. Un communiqué de presse a été transmis sur le fil de presse, par CNW, le 21 avril 2004. Les correspondants régionaux ont fait un travail sans égal avec les médias régionaux. Cette opération de communication a permis la publication d'articles dans les quotidiens et les journaux locaux, la réalisation d'entrevues télé et de publicité à la radio! Bravo à tous !

Merci à nos correspondants régionaux

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec tient à remercier tous les correspondants régionaux pour leur constante collaboration et pour l'excellent travail de visibilité qu'ils ont accompli. Merci à :

Abitibi-Témiscamingue / Nord du Québec
Madame Joelle Leclerc, T.R.P.

Bas St-Laurent
M. Sylvain Trudel, pht
M^{me} Lucie Gauvin, pht
M^{me} Nathalie Michaud, pht

Chaudière-Appalaches
M^{me} Lucie Drouin, pht

Côte-Nord / Gaspésie / Îles de la Madeleine
M^{me} Nancy Côté, pht

Estrie
M. Charles Poulin, pht
M^{me} Josée Lamothe, T.R.P.

Mauricie-Bois-Francs
M^{me} Josée Massicotte, pht

Québec
M^{me} France de Grandpré, pht
M^{me} Jacinthe Giguère, pht

Saguenay / Lac-St-Jean
M. Pierre Brassard, pht

Montérégie
M^{me} Danielle Richer, pht
M. François Ouellette, T.R.P.
M^{me} Mélissa Adams, T.R.P.

Laval
M^{me} Anic Sirard, pht
M^{me} Nicole Lavoie, T.R.P.

Outaouais
M. Gilbert Litalien, pht

Tour cycliste des amis de la Fondation 2004

Le service des communications gère une partie des activités de promotion et de collecte de fonds reliées au Tour cycliste. Qui plus est, il s'est chargé de trouver des cyclistes bénévoles pour la tenue du Tour des amis de la Fondation. Du 7 au 12 juin 2004 se tenait, dans les cliniques privées de physiothérapie et quelques milieux publics, une collecte de fonds pour les enfants atteints de cancer. Au cours de cette semaine, plus précisément le 9 juin, chaque membre, était appelé à donner 1 \$ pour chacun des traitements dispensés, et le patient, pour sa part, était sollicité pour contribuer de même façon. Près de 19 000 \$ ont été remis à la Fondation Charles-Bruneau.

Le Tour cycliste des amis de la Fondation se tenait du 4 au 7 août 2004. Lors de cette randonnée, Monsieur Castonguay, président de l'OPPQ, Madame France Héту, pht, Luc Duchesne, pht, et Hugo Rioux, pht, étaient les cyclistes officiels de l'OPPQ. Chacun parrainait un enfant.

Le Tour cycliste a donné une grande visibilité aux professionnels de la physiothérapie du Québec mettant en évidence leur générosité, leur disponibilité et leur implication sociale.

Direction de l'amélioration de l'exercice

➤ Rapport du directeur de l'amélioration de l'exercice

Gaétan Coulombe, pht,
Directeur de l'amélioration de l'exercice

Éric Bourdeau, pht
Coordonnateur de l'inspection professionnelle
Secrétaire du Comité d'inspection professionnelle
(jusqu'au 28 janvier 2005)

Linda Labelle, pht, D.S.A.
Chargée de dossiers à l'inspection professionnelle
(du 1^{er} avril 2004 au 2 août 2004)
Coordonnatrice de la formation continue
(depuis le 2 août 2004)

Isabelle Nadeau, pht, M.A.
Chargée de dossiers à l'inspection professionnelle
(du 2 août 2004 au 28 janvier 2005)
Coordonnatrice de l'inspection professionnelle
Secrétaire du Comité d'inspection professionnelle
(depuis le 28 janvier 2005)

Sylvie Bérard,
Secrétaire de la formation continue

Pauline Clark,
Secrétaire de l'inspection professionnelle

Suite au remaniement de l'organigramme de l'Ordre, la direction de l'amélioration de l'exercice est créée. C'est en effet dans une perspective de réorganisation structurelle plus efficiente et du travail en collaboration que les deux coordinations existantes, inspection professionnelle et formation continue, sont fusionnées sous l'égide de la direction de l'amélioration de l'exercice. Ainsi, de par son évaluation et le souci de son maintien, la compétence des membres devient alors le centre commun de la direction, et ce, dans le but ultime d'assurer la protection du public par la qualité des services rendus par les membres.

C'est ainsi que la mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement basé sur la communication entre les deux coordinations devient effective. Afin de mieux préciser les champs

d'action et d'intervention de la D.A.E., des objectifs clairs sont élaborés au sein de la planification stratégique de l'Ordre.

Toujours à l'affût de l'évolution des pratiques qui influence les professionnels de la physiothérapie, la D.A.E. assume aussi le développement de nouvelles stratégies pour chacune des coordinations afin de répondre adéquatement à ces différents changements. C'est ainsi que la D.A.E. a participé au *Continuing Competence Forum* de l'Alliance canadienne de physiothérapie portant sur les programmes et méthodes d'évaluation des compétences, les 1^{er} et 2 octobre 2004 à Toronto. La D.A.E. a aussi collaboré à la consultation provinciale québécoise sur le projet *Prendre en main l'Arthrite*, le 22 novembre 2004. Finalement, les membres de la D.A.E. ont participé au colloque de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, le 18 mars dernier : « *Douleur et médecines alternatives : État des évidences* ».

Dans le cadre du forum de consultation sur l'avenir de l'enseignement collégial demandé par le ministre, M. Pierre Reid, au printemps 2004, la D.A.E. s'est impliquée par l'écriture d'un mémoire sensibilisant le ministère de l'Éducation à l'importance de poursuivre un enseignement collégial de qualité qui respecte les critères aboutissant à la délivrance des permis de thérapeute en réadaptation physique à l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

La D.A.E. a aussi collaboré à l'écriture du projet de règlement concernant l'administration des médicaments par les membres de l'Ordre. De plus, en collaboration avec les services juridiques et le Comité de la formation continue, la D.A.E. a travaillé à la planification, l'écriture et la présentation aux administrateurs du Bureau d'une politique de formation continue pour les membres.

L'avènement de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* a amené les ordres professionnels à échanger sur les pratiques partagées en interdisciplinarité. Ainsi, la D.A.E. a organisé une journée scientifique interdisciplinaire : « *La douleur : Sa prise en charge en 2004* », le 22 octobre 2004, en partenariat avec la Société québécoise de la douleur. En plus de rassembler les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique, cette journée interdisciplinaire rassemblait plusieurs autres professionnels, notamment les médecins, infirmières et ergothérapeutes. Toujours dans l'esprit du travail interdisciplinaire, la D.A.E. s'est aussi impliquée à la création d'un comité inter-ordres sur le traitement des plaies qui a tenu sa première réunion le 17 février 2005.

➤ **Coordination de la formation continue**

La coordination de la formation continue est responsable de la planification, de l'évaluation, de l'organisation et de la mise en application des activités de formation continue proposées dans le *Programme annuel de la formation continue* après avoir procédé à l'identification des besoins de formation des membres. Ces derniers ont pu

découvrir une nouvelle section dans la programmation 2004-2005 : *Activités conjointes pour physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique*. Huit formations y étaient offertes afin de répondre aux besoins communs des deux catégories de membres de l'Ordre.

La coordination de la formation continue assume aussi le support nécessaire au bon fonctionnement du Comité de la formation continue et des Comités *ad hoc* d'approbation des cours et assiste le directeur de l'amélioration de l'exercice dans l'organisation de la Journée Scientifique annuelle de l'Ordre.

Cette année, la troisième Journée Scientifique de l'Ordre, *La douleur : sa prise en charge en 2004*, s'adressait à tous les membres et autres professionnels concernés par la douleur. Le vif intérêt pour cette journée, qui s'est tenue à Montréal le 22 octobre 2004, a suscité la participation de 251 personnes dont 202 physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique.

Dans une visée d'assurer une qualité des formations offertes et par souci d'améliorer l'efficacité et l'efficience du processus d'évaluation des cours, la composition des Comités *ad hoc* d'approbation des cours ainsi que le processus d'approbation des cours ont été révisés et adoptés par le Bureau en septembre 2004.

Douze comités *ad hoc* d'approbation des cours ont été créés, durant l'année financière 2004-2005, afin de procéder à l'évaluation de nouvelles formations. Soixante-huit activités de formation continue ont été offertes. Cinquante-neuf de ces activités, dont cinq « activités sur mesure », ont été données et neuf ont dû être annulées (7 par manque d'inscription). L'Ordre, ayant renouvelé son membership à la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC) pour une cinquième année consécutive, a pu émettre 1252,7 unités d'éducation continue (U.E.C.). L'entente avec la maison de reproduction, Copibec, conclue en août 2002, a également été poursuivie permettant ainsi à l'Équipe des formateurs l'utilisation de matériel protégé par la loi sur le droit d'auteur.

Finalement, le programme 2004-2005, en présentant un V2 Thérapie manuelle orthopédique « Dernière offre », marquait la dernière participation de l'Ordre au niveau des cours de thérapie manuelle orthopédique menant à l'obtention d'un diplôme avancé de thérapie manuelle orthopédique, mais soulignait surtout l'arrivée de modes d'enseignement et d'apprentissage différents, en contexte de formation continue, avec la première activité de formation en ligne de l'Ordre, à laquelle 16 participants se sont inscrits, ainsi qu'avec la mise en opération de la banque d'articles scientifiques du site Web de l'Ordre.

➤ **Coordination de l'inspection professionnelle**

L'année 2004-2005 a été marquée par le départ, le 28 janvier dernier, de M. Éric Bourdeau et l'arrivée de M^{me} Isabelle Nadeau à la coordination de l'inspection professionnelle. Le poste de chargée de dossiers à l'inspection professionnelle, comblé par une

physiothérapeute, a été transformé en un poste T.R.P. chargée de dossiers à la Direction de l'amélioration de l'exercice. Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) s'est également enrichi de deux nouveaux membres : M^{mes} Carole Lavallée et Judith Soicher, physiothérapeutes. Trois autres professionnels ont gagné les rangs de l'équipe d'inspecteurs/enquêteurs : M^{me} Hélène Sabourin, physiothérapeute, M. Alain Rousseau ainsi que M^{me} Jocelyne Dumont, tous deux thérapeutes en réadaptation physique. Beaucoup d'efforts ont donc été consentis à la formation de toutes ces personnes afin de leur permettre de remplir adéquatement leur mandat. Le processus d'inspection professionnelle était au cœur de ces formations ; la rédaction des rapports et les politiques et procédures ont aussi fait l'objet d'une attention particulière.

Les inspecteurs/enquêteurs ont participé à deux journées d'étude qui ont permis de faire le point sur différents thèmes reliés à l'inspection. De plus, le 21 janvier 2005, les enquêteurs ont bénéficié d'une journée dédiée aux aspects légaux de l'enquête particulière.

Les membres du CIP et les inspecteurs/enquêteurs ont également été invités à participer à des formations offertes par le Conseil Interprofessionnel du Québec. Les thèmes abordés lors de ces formations concernaient divers aspects de l'inspection professionnelle. Ainsi, le 11 juin 2004, la formation offerte s'intitulait : « Inspecteurs recherchés ! Qualités et compétences requises – Recrutement – Formation ». Le 21 octobre 2004, la chargée de dossiers à l'inspection professionnelle assistait à celle visant « Les aspects pratiques de l'inspection professionnelle ». Finalement, la formation du 23 mars 2005 portait sur « La gestion des comportements difficiles en situation d'entrevue d'inspection professionnelle ».

Mentionnons également que quelques membres du CIP et quelques inspecteurs/enquêteurs ont participé à des soupers-conférences organisés par l'association contact-physio de Québec.

La tournée provinciale visant à informer les membres sur le *Décret* a donné l'occasion au coordonnateur de l'inspection professionnelle de présenter le processus d'inspection aux membres présents lors de ces réunions qui ont eu lieu dans 13 villes du Québec.

Toujours soucieux d'ajuster ses outils de travail à la pratique de ses membres, le CIP a créé un guide sur la tenue des dossiers s'adressant à une clientèle en rééducation périnéale et pelvienne. Ce guide s'ajoute à ceux qui s'adressent aux autres clientèles et qui sont en vigueur depuis quelques années déjà.

Le CIP a également amorcé une réflexion sur l'utilisation de nouveaux outils d'inspection professionnelle. Une journée d'étude a été consacrée exclusivement à ce thème, au cours de laquelle le Directeur de l'Amélioration de l'Exercice du Collège des Médecins du Québec, D^r André Jacques, a présenté le modèle actuellement en vigueur au Collège.

Direction administrative

➤ Rapport de la directrice administrative

Dominique Serre, B.A.A.
Directrice administrative

Lyne L'Archevêque,
Commis à la comptabilité

Isabelle Dubé,
Réceptionniste

La direction des services administratifs joue un rôle essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources financières, à la planification budgétaire, et ce, dans l'optique d'une amélioration constante de la performance financière de l'Ordre.

À ce titre, elle veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations reliées à la comptabilité de l'Ordre. Cette direction soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toutes questions d'ordre administratif et comptable.

Par ailleurs, ce service est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation de la performance des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

De plus, la direction des services administratifs gère l'ensemble des activités relatives à la réinscription au Tableau des membres, à la production du formulaire d'inscription, au traitement de l'information, à la gestion des cotisations ainsi qu'à l'émission de la carte de membre.

Investie dans la mise à jour des politiques de fonctionnement interne, cette direction voit à l'application desdites politiques dans le respect des orientations du Bureau. La gestion des ressources humaines, que ce soit du point de vue des horaires de travail, des vacances, de l'assurance collective, de l'accueil des nouveaux employés, de la gestion d'urgences, relève aussi de la coordination des services administratifs.

Structures administratives

Au cours de cet exercice, notons l'embauche de M^{me} Isabelle Nadeau à titre de coordonnatrice de l'inspection professionnelle, Judith Brillant à titre de syndic adjointe TRP, Nicole Charlebois-Refae à titre de syndic adjointe pht, Hélène Brosseau à titre de secrétaire à la direction des services professionnels, Isabelle Dubé à titre de réceptionniste.

Comités prévus au Code des professions

Comité de discipline

Président :	M ^e Jean-Jacques Gagnon
Secrétaire :	M ^e Marie-France Salvas
Secrétaire substitut :	M ^e Julie Martin
Membres ayant siégé au cours de l'exercice 2004-2005 :	Lyse Bernier, pht Manon Leroux, pht Johanne Rose, T.R.P. Gervaise Tardif, T.R.P.

Mandat

Conformément à l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Activités

Au cours de l'exercice 2004-2005, trois plaintes ont été déposées devant le Comité de discipline. Ces plaintes émanaient du syndic ou d'un de ses syndics adjoints.

Le Comité de discipline a tenu 2 journées d'audience au cours de l'année 2004-2005.

Les plaintes déposées au cours de l'exercice 2003-2004

31-04-001

Chefs d'accusation

L'intimé a commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession en procurant ou en faisant procurer à un client des avantages matériels injustifiés, en faussant les reçus par l'apposition de sa propre signature pour les traitements prodigués par une thérapeute en réadaptation physique à son emploi, alors qu'il n'a pas lui-même réalisé ces traitements.

Articles visés

Code des professions : 59.2

Code de déontologie : 3.02.01, 4.02.01 (j)

Résultats et sanction

Sur aveu de culpabilité, le Comité de discipline a déclaré l'intimé coupable du chef d'infraction et a condamné ce dernier au paiement d'une amende de 600,00 \$ et les frais.

31-04-002

Chefs d'accusation

L'intimée a commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession en traitant des clients sans disposer d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte. De plus, l'intimée a fait défaut de s'identifier conformément au permis dont elle est titulaire en n'affichant pas dans son lieu de travail et à la vue de ses clients son nom suivi de son titre ou en n'arborant pas un insigne sur lequel est inscrit son nom suivi de son titre.

Articles visés

Code des professions : 59.2

Code de déontologie : 3.01.02, 3.01.08, 3.01.09, 3.02.02, 3.02.04

Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec : 4

Résultats et sanction

Instruction de la plainte en cours

31-04-003

Chefs d'accusation

L'intimé a commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession lorsqu'il a entravé le travail des membres du Comité d'inspection professionnelle, dans l'exercice des fonctions qui leur sont conférées par le *Code des professions*, en refusant de leur fournir des documents relatifs à une vérification.

Article visé

Code des professions : 114

Résultats et sanction

Instruction de la plainte en cours

Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique

Le Comité a tenu deux réunions cette année. Le rehaussement du niveau de formation requis pour l'admission à l'exercice de la profession de physiothérapeute (maîtrise professionnelle), les conditions d'accès pour les thérapeutes en réadaptation physique à la formation de physiothérapeute, la formation manquante pour les candidats étrangers et le profil de compétences pour les thérapeutes en réadaptation physique sont au nombre des principaux sujets traités par les membres du Comité.

Rapport des comités liés à la protection du public

Les membres du Comité étaient :

Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique	Division : physiothérapeutes	Division : thérapeutes en réadaptation physique
Membres nommés par le Bureau	-M. Paul Castonguay, pht -M. Serge Orzes, pht	-M ^{me} Judith Brillant, T.R.P. -M ^{me} Jocelyne Dumont, T.R.P.
Membres nommés par la Conférence des recteurs et principaux des universités (CREPUQ)	-M. Denis Gravel, pht, Ph.D. Directeur du programme de physiothérapie Université de Montréal -M ^{me} Mindy Levin, pht, Ph.D. Directrice du programme de physiothérapie Université McGill	
Membres nommés par la Fédération des cégeps		-M ^{me} Denyse Blanchet, Directrice des études Collège Montmorency -M. Gaston Faucher Directeur des études Collège François-Xavier- Garneau
Membres nommés par le ministre de l'Éducation	-M ^{me} Anne Robitaille	-M ^{me} Ghislaine Timmons- Plamondon

M^{me} Frances King, pht, M. Sc, directrice du programme de physiothérapie de l'Université Laval siégeait à titre de personne invitée sans droit de vote.

Comité de l'inspection professionnelle

Présidente : Lise Dupont, pht, M.Sc.
Secrétaire : Isabelle Nadeau, pht, M.A.
Membres du comité : Sylvie Côté, T.R.P.
Luis Cyr, pht
Jacinthe Fillion, T.R.P.
Anne-Marie Gauthier, T.R.P.
Michèle Giguère, pht
Carolle Lavallée, pht
Martine McMahon, pht
Judith Soicher, pht, M.Sc.

Inspecteurs/enquêteurs : Line Barriault, T.R.P.
Anne Cloutier, pht
Sylvie Coulombe, pht
Jocelyne Dumont, T.R.P.
Marie-Josée Gagnon, pht
Jacinthe Giguère, pht
Stéphane Lamy, pht
Nancy Landry, pht
Hélène Laroche, pht
Jeanne D'arc Mailloux, pht
Lise McGuire, pht
Hélène Normand, pht
Gaétan Poirier, pht
Alain Rousseau, T.R.P.
Hélène Sabourin, pht
Nathalie Savard, pht
Johanne Théberge, T.R.P.
Catherine Van Neste, pht

Mandat

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre surveille l'exercice de la profession des membres et procède, notamment, à la vérification des dossiers, livres et registres tenus par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique dans l'exercice de leur profession ainsi que des appareils et équipements relatifs à cet exercice.

Réunions du Comité

Le Comité a tenu **neuf (9)** rencontres régulières (comparativement à 13 en 2003-2004), nonobstant les réunions du comité siégeant en division, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de vérification générale.

Le Comité a procédé à la révision des guides sur la tenue des dossiers pour les thérapeutes en réadaptation physique ainsi qu'à celle des guides pour les physiothérapeutes. Le Comité a également créé un guide sur la tenue des dossiers pour la clientèle en rééducation périnéale et pelvienne. De ce guide a découlé la création de la grille d'évaluation de la tenue des dossiers et le formulaire d'autoévaluation nécessaires au processus d'inspection professionnelle ainsi que la grille d'analyse du Comité d'inspection professionnelle. Le Comité a consolidé le processus d'inspection professionnelle adapté aux contextes de pratique des thérapeutes en réadaptation physique ainsi qu'à leurs niveaux de responsabilité prévus au *Décret*.

Le Comité a aussi ajusté son formulaire de description sommaire du milieu clinique utilisé lors des visites de vérification générale concernant l'utilisation des gels en rééducation périnéale et des gels utilisés avec les appareils d'électrothérapie afin que les procédures reliées à leur utilisation soient conformes aux recommandations de Santé Canada.

La formule prévue au *Code des professions* permettant au Comité de siéger en division, composé de trois membres, a fréquemment été utilisée compte tenu du nombre croissant de dossiers à l'étude. Le Comité a donc siégé en division à **dix (10)** reprises au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers d'enquêtes particulières (comparativement à 5 en 2003-2004).

Programme de surveillance générale

Afin de jouer son rôle de protection du public, les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physiques inscrits au Tableau des membres et choisis au hasard pouvaient être visités dans le cadre du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. Les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique d'expérience tout comme les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique débutants, les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique œuvrant dans le secteur privé tout comme ceux du secteur public étaient tous susceptibles d'être visités sans discrimination.

Dans les faits, 144 physiothérapeutes ont été inspectés, 48 en milieu public et 96 en milieu privé. La proportion des physiothérapeutes inspectés, était de 33 % en milieu public et de 66 % en milieu privé. Un nombre de 22 thérapeutes en réadaptation physique ont été inspectés, 16 en milieu public et 6 en milieu privé. La proportion des thérapeutes en réadaptation physique inspectés était de 73 % en milieu public et de 27 % en milieu privé.

Suivis des visites de vérification générale

Parmi les 166 visites effectuées cette année, 19 demeurent à l'étude (16 concernant des dossiers de physiothérapeutes et 3 dossiers de thérapeutes en réadaptation physique). Parmi les 147 dossiers professionnels étudiés faisant suite aux 166 visites de cette année, 95 furent jugés conformes et 52 ont fait l'objet d'un suivi. Ces suivis ou relances concernent 38 physiothérapeutes (8 en milieu public et 30 en milieu privé) et 14 thérapeutes en réadaptation physique (10 en milieu public et 4 en milieu privé).

Enquêtes particulières

Le Comité a procédé au cours de l'année 2004-2005 à un total de sept enquêtes particulières. Quatre enquêtes particulières ont été décrétées à la suite d'une vérification générale ; deux de ces enquêtes avaient été décrétées en 2003, mais ont dû être complétées en 2004 en raison des problèmes de santé des membres enquêtés. Trois enquêtes ont été complétées à la suite d'un signalement du Syndic.

Recommandations du CIP pour stage et/ou cours de perfectionnement avec ou sans suspension du droit d'exercice

Parmi les dossiers professionnels ayant fait l'objet d'une enquête particulière, deux ont fait l'objet de recommandations au Bureau. Le Comité s'assure du suivi pour cinq autres d'entre eux.

Comité de révision

Membres

Physiothérapeutes : M^{mes} Louise Courtois, Monique Gagnon, Michèle M. Rousseau et Gyslaine Samson-Saulnier.

Représentants du public : M^{me} Marie-Thérèse Roy (démission en décembre 2004), MM. Charles Buissières, Pierre Delisle, Michel Perreault, Jacques Riopel et Raymond Rocheleau.

Mandat

Ce Comité a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un(e) physiothérapeute ou un(e) thérapeute en réadaptation physique devant le Comité de discipline de l'Ordre.

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, les membres du Comité de révision de l'Ordre sont nommés par le Bureau.

Activités réalisées

Le Comité a reçu sept demandes de révision qui étaient toutes recevables.

En vertu de l'article 123.5, le Comité a rendu les décisions suivantes :

- conclure qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le Comité de discipline dans trois dossiers ;
- suggérer au syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle, dans un dossier ;
- conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte, dans trois dossiers.

L'Ordre a profité de la nomination de nouveaux membres au sein de ce Comité pour offrir à l'ensemble des membres, une formation de mise à jour du rôle des comités de révision des ordres professionnels.

Autres comités

Comité sur les activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique

Responsable :

Judith Brillant, T.R.P.
Chargée de projets

Membres :

Nicole Bouchard, T.R.P.
Hélène Fortin, T.R.P.
Nathalie Landry, T.R.P.
Clermont Payeur, T.R.P., secrétaire du Comité
Patricia St-Laurent, T.R.P., présidente du Comité

Le Comité a tenu quatre rencontres et trois conférences téléphoniques durant l'année 2004-2005. Les premières rencontres ont permis de travailler, notamment, sur le mandat donné par le Bureau concernant l'interprétation des termes «traitement d'usage général» et «approche spécialisée» qui se retrouvent au paragraphe 4 de l'article 4 du *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec (Décret)*. Le Comité a également pris connaissance de la deuxième foire aux questions relative à l'article 4 du *Décret*. Le Comité a aussi été consulté à l'égard du projet de règlement modifiant le *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*. M^{me} Nicole Bouchard a été nommée pour siéger sur le Comité des règlements.

Comité d'admission

Louise Courtois, pht,
Chargée de dossiers à l'admission
Responsable à la permanence de l'Ordre

Denis Gravel, pht, Ph.D.
Président section physiothérapeute

Stéphane Mailloux, pht
Président section thérapeute en réadaptation physique

Membres

M^{mes} Pierrette Boisvert, pht, MAP, Frances King, pht, M.Sc, Liliane Asseraf-Pasin, pht, Edith Aston-McCrimmon, pht, M.Sc, Lyse Bernier, pht, Sylvie Clément-Audette, pht, Lucie Forget, pht, Suzanne Giroux, pht, Lyne Hébert, pht, Mireille Therrien, T.R.P., M. Denis Pelletier, pht.

Mandat

Le Comité d'admission a comme mandat principal d'étudier les dossiers de tous les candidats qui déposent une demande d'équivalence de diplôme ou de formation, pour fins de reconnaissance par le Bureau de l'Ordre.

De plus, le Comité d'admission étudie les demandes de retour à la pratique après plus de trois ans d'absence clinique, pour fins de recommandation au Bureau.

Activités réalisées

Le Comité s'est réuni à six (6) reprises. Le Comité a poursuivi sa collaboration avec le Service des équivalences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. À cet égard, les requérants étrangers peuvent demander au service des équivalences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, un avis d'équivalence d'études qui situe de façon générale les études effectuées hors Québec par rapport aux repères scolaires québécois. L'Ordre se réserve le droit d'effectuer lui-même une telle démarche s'il le juge opportun. Cet avis est l'un des éléments que l'Ordre peut considérer, selon les circonstances, aux fins de sa décision de reconnaître ou non l'équivalence demandée. Cet élément n'est pas déterminant et cet avis ne peut en aucun temps en lui-même lier l'Ordre.

Le Comité a étudié soixante-trois demandes (63) d'équivalence de diplôme ou de formation pour l'obtention du permis de physiothérapeute ou du permis de thérapeute en réadaptation physique. Trente-sept (37) demandes concernaient le permis de physiothérapeute : vingt-neuf (29) candidats doivent compléter avec succès les crédits exigés par le Bureau de l'Ordre et trois (3) candidats ont obtenu leur équivalence et sont devenus membres de l'Ordre. Quatre (4) dossiers étaient incomplets et un (1) dossier a été refusé pour formation de base insuffisante. Vingt six (26) demandes concernaient le permis de thérapeute en réadaptation physique :

tous doivent compléter avec succès les cours et stages exigés par le Bureau de l'Ordre. De plus, le Comité a étudié sept (7) demandes de réinscription après une absence de plus de trois ans au Tableau des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, ainsi que deux (2) demandes de permis de physiothérapeute et onze (11) demandes de permis de thérapeute en réadaptation physique trois ans après l'obtention du diplôme. Enfin, vingt-et-un (21) diplômés de l'Université d'Ottawa ont fait une demande de permis ainsi que trois (3) diplômés d'autres universités canadiennes.

M^{me} Courtois, chargée de dossiers à l'admission, a participé, dans le but d'actualiser ses connaissances quant à la reconnaissance des acquis pour les candidats étrangers, à une formation offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec : Formation sur les relations interculturelles en contexte d'admission à un ordre professionnel. Cette formation s'inscrit dans le plan de travail du Conseil interprofessionnel du Québec à l'égard des méthodes et outils en matière d'équivalence.

➤ **Comité de la formation continue**

La composition du Comité de la formation continue a été modifiée. Outre les postes de directeur(trice) de l'amélioration de l'exercice et de coordonnateur(trice) de la formation continue, les autres permanents de l'Ordre ne font plus partie intégrante de ce Comité. De plus, ce Comité a accueilli un nouveau membre au sein de son équipe, soit M^{me} Lise Careau, ce qui porte à égalité le nombre de représentants des milieux d'enseignement collégial et universitaire.

Responsable :

Linda Labelle, pht, D.S.A.
Coordonnatrice de la formation continue

Membre permanent :

Gaëtan Coulombe, pht
Directeur de l'amélioration de l'exercice

Membres représentants du milieu universitaire :

Francine Dumas, pht, M.Sc. (Université Laval)
Jean-Pierre Dumas, pht, M.Sc. (Université McGill)
Rachel Brosseau, pht, M.Sc. (Université de Montréal)

Membres représentants du milieu collégial :

Anic Sirard, pht (Collège de Montmorency)
Denis Pelletier, pht (Collège de Sherbrooke)
Lise Careau, pht (Collège François-Xavier Garneau)

Membre conseil physiothérapeute :

Nicole Paquet, pht, Ph.D.

Membre conseil thérapeute en réadaptation physique :

Patricia St-Laurent, T.R.P.

Représentante du Bureau :

Danielle Richer, pht

Mandat

Le Comité a pour mandat d'élaborer les politiques de formation continue, d'évaluer des stratégies pour offrir des activités de formation continue et de conseiller le Bureau de l'Ordre sur tout autre aspect touchant la formation continue des membres de l'Ordre. Il a un statut permanent, facultatif et consultatif, relevant de la Coordination de la formation continue de l'Ordre. Le Comité répond ainsi à la mission de l'Ordre d'assurer la protection du public et à sa première orientation stratégique qui est de promouvoir l'excellence de l'exercice de la physiothérapie par les membres.

Activités réalisées

Au cours de l'année, le Comité a tenu deux réunions qui portaient principalement sur la poursuite de l'élaboration d'un cadre normatif concernant l'implantation d'une politique de formation continue pour les membres de l'Ordre. De nombreux sujets ont été discutés, avant et après la présentation d'une première version écrite, notamment la comparaison entre les règlements de formation continue de certains ordres professionnels, l'échéancier, la répartition des heures, les activités admissibles, les mécanismes de reconnaissance et d'équivalence et les cas de dispense.

➤ **Comité de recherche clinique en physiothérapie**

Membres du Comité de recherche clinique :

Serge Orzes, pht, D.É.S.S., chargé de projets et responsable de ce Comité à la permanence de l'Ordre
Isabelle Gagnon, pht, Ph.D., responsable du Comité
Isabelle Garceau, pht, administratrice du Bureau
Madeleine Denis, pht, M.Sc.
Antoinette Di Re, pht, M.B.A.
Johanne Goldberg, pht, M.Sc.
Dahlia Kairy, pht, M.Sc.
Isabelle Nadeau, pht, M.A.
Uriel Pierre, pht, M.Sc.
Manon Pilon, pht, M.Sc.
France Pottie, pht, M.Sc.
Stéphane Poitras, pht, M.Sc.
Bonnie Swaine, pht, Ph.D.
Lyne Tremblay, T.R.P.

Membres du sous-comité de formation et de promotion :

France Piotte, pht, M.Sc., responsable du sous-comité
Dahlia Kairy, pht, M.Sc.
Isabelle Nadeau, pht, M.A.

Membres du sous-comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions :

Isabelle Gagnon, pht, Ph.D. responsable du sous-comité
Gilbert Chartier, pht, M.A.P.
Deborah Ehrman-Feldman, pht, Ph.D.
Anouk Lamontagne, pht, Ph.D.
Thi Thanh Mai Pham, pht, M.Sc.

Travaux menés par le Comité de recherche clinique en physiothérapie et ses sous-comités :

- Recommandation aux administrateurs du Bureau quant à la nomination des récipiendaires de bourses et subventions pour l'année.
- Recommandation aux administrateurs du Bureau quant au budget de fonctionnement du sous-comité de formation et promotion.
- Relance auprès des récipiendaires pour la chronique des récipiendaires dans la revue *Physio-Québec*.
- Tirage d'un cours de formation de groupe gratuite en recherche clinique offert en milieu de travail. Les membres de l'Ordre oeuvrant au Centre hospitalier Pierre-Le-Gardeur furent les heureux gagnants de ce concours. Le cours a été dispensé au printemps 2005 par M^{me} Bonnie Swaine, pht, Ph.D.
- Ébauche d'un dépliant d'information concernant la recherche clinique.
- Consultation faite auprès du Comité pour certains dossiers professionnels.
- M. Uriel Pierre est membre du Comité d'orientation du Colloque 2005 à titre de représentant du Comité de la recherche clinique.

Réceptiendaires de bourses et de subventions de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'année 2004-2005

M^{me} France Bergeron est devenue la première thérapeute en réadaptation physique à se mériter une subvention de recherche de l'OPPQ.

Le partenariat OPPQ-REPAR a été bonifié cette année et offre maintenant deux subventions de recherche. La portion de l'OPPQ non utilisée cette année au niveau du partenariat OPPQ-REPAR a permis d'octroyer une subvention de recherche clinique unique supplémentaire.

Réceptiendaire de subvention de recherche clinique en partenariat OPPQ-REPAR

Réceptiendaire Marc Perron, pht #P85154 Ministère de la défense nationale	Titre du projet Nature et ampleur des signes, symptômes, déficiences et incapacités et sensibilité au changement d'indicateurs cliniques dans les six premiers mois suivant une entorse latérale de la cheville	7 500 \$ (portion de l'OPPQ) (montant total 15 000 \$)
--	--	--

Réceptiendaires de subventions de recherche clinique uniques de l'Ordre

Réceptiendaire	Titre du projet	7 500 \$
Jean-Pierre Dumas, pht # P89113 Clin de physio Kinatex Univ McGill	Évaluation de la validité de l'outil de mesure clinique d'amplitude du cou (CROM) comparativement à deux outils d'analyse cinématique	
Manon Pilon, pht #P89055 CHSLD-CLSC Nord de l'Île	Étude de fidélité test-retest et de validité de critère des tests du pont chronométré auprès de la clientèle âgée fragilisée	7 500 \$
Jean-Sébastien Roy, pht #P97046 C H universitaire de Québec	Développement et validation d'un outil de mesure clinique de la mobilité tridimensionnelle de la scapula et évaluation de l'impact de la mobilité du rachis cervicothoracique sur la biomécanique de la scapula chez des personnes présentant un syndrome d'abutement de l'épaule, une instabilité glénohumérale et une cervicalgie chronique	7 500 \$
France Bergeron, T.R.P. #T03672 Institut Universitaire de gériatrie de Sherbrooke	Évaluation de la fidélité et de la validité d'un guide d'analyse des manœuvres de transferts	7 500 \$

Réceptiendaires de bourses d'études de maîtrise de type recherche

Réceptiendaire	Titre du projet	7 500 \$
Sarah C. Marshall, pht # P85031 Hôpital Ste-Anne	<i>In an elderly institutionalized population, to what extent are gains from an exercise program maintained upon cessation, and do certain factors predict the degree of maintenance of physical function?</i>	
Marie Vallée, pht # P03867 C H universitaire de Québec	Division d'attention pendant l'enjambement d'un obstacle chez les sujets sains et ceux ayant subi un traumatisme crânio-cérébral	7 500 \$
Julie Lecours, pht # P04411	Étude préliminaire du lien entre les modifications des déplacements du tronc et les stratégies motrices utilisées par les personnes hémiparétiques lors du passage de la position assise à debout	7 500 \$

Réceptiendaires de bourses d'études de type professionnel

Réceptiendaire	Titre du projet	5 000 \$
Rukshana Gheyara, pht #P02033 Action Sport Physio	<i>Masters of musculoskeletal and sports physiotherapy University of South Australia</i>	
Geneviève Tremblay, T.R.P. #T02623	B.Sc. en physiothérapie Université de Montréal	5 000 \$

☞ Comité provincial des responsables cliniques en physiothérapie

Responsable : Carole Ricard-Benoit, pht

Le Comité provincial des responsables cliniques en physiothérapie a tenu les trois réunions prévues à son fonctionnement soit en mai et septembre 2004 ainsi qu'en janvier 2005.

Rôle et mandat

Le rôle et le mandat de ce Comité ont été jusqu'à maintenant :

- d'agir à titre de comité-conseil à la présidence et au Bureau, sur des dossiers d'ordre administratif, professionnel, politique ou promotionnel ;
- de jouer un rôle de leadership auprès des chefs de service de physiothérapie ou de responsables en physiothérapie et des physiothérapeutes ;
- d'agir à titre de réseau diffuseur d'information et d'agent mobilisateur des physiothérapeutes du secteur public ;
- favoriser le développement de la profession.

L'intégration des thérapeutes en réadaptation à l'Ordre et la transformation du réseau public de santé ont fait en sorte que le rôle, le mandat, de même que le fonctionnement du Comité devaient être actualisés à la lumière de ces nouvelles réalités. Cette actualisation a été le principal point abordé lors de nos trois rencontres annuelles. Le nouveau fonctionnement du Comité sera présenté et examiné par le Bureau en 2005-2006.

De plus, les points suivants ont été abordés :

- La loi 90 et les contentions
- Les niveaux de responsabilités pour les T.R.P.
- Problème de corrosion dans les bains tourbillons vs nouvelles recommandations de nettoyage et de désinfection
- Nettoyage des bains de paraffine
- Classes d'exercices
- Avis de Santé Canada sur les « risques d'infection causés par les gels médicaux et à ultrasons »
- Standards de tenue de dossiers

☞ Comité des règlements

Responsable

M. Serge Orzes, pht, remplacé par M^{me} Louise Richard, T.R.P., représentante du Bureau.

Membres

M^{mes} Nicole Bouchard, T.R.P., Jocelyne Dumont, T.R.P., Carolyn Ann Jones, pht, LL.M., et MM. Paul Castonguay, président et directeur général de l'Ordre, Jeannot Laliberté, pht, et M^e Marie-France Salvas, avocate de l'Ordre. M^{me} Louise Bleau, Secrétaire générale de l'Ordre agit à titre de secrétaire du Comité.

Mandat

Le Comité a pour mandat de maintenir à jour la réglementation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Le Comité doit réviser l'ensemble des règlements de l'Ordre et faire les recommandations nécessaires au Bureau. Le Comité doit également élaborer des moyens de diffuser l'information sur la réglementation de l'Ordre auprès des membres et à tout organisme ou groupe concerné.

Activités réalisées

- Le Comité a tenu une réunion, il a procédé à :
- l'étude du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* ;
- l'étude du Règlement du Comité d'inspection professionnelle.

☞ Comité ad hoc sur l'utilisation des aiguilles sous le derme

Membres du comité en janvier 2005

Sonia Bureau, pht
Gaétan Coulombe, pht
Joanne Goldberg, pht, M.Sc.
Roland Lamarche, pht
Serge Lapointe, pht
M^e Marie-France Salvas, avocate
D^r Yves Veillette

Le Comité *ad hoc* sur l'utilisation des aiguilles sous le derme a poursuivi son travail quant à l'élaboration du règlement menant à la délivrance de l'attestation permettant à certains membres de pratiquer cette activité réservée. Une révision de la composition du Comité a dû être faite pour la poursuite des travaux et ledit Comité s'est réuni le 9 mars 2005. Un relevé de littérature a été demandé à M. Philippe Bussièrès pour apporter les dernières évidences scientifiques en matière d'aiguilles sèches.

Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Statistiques au 31 mars 2005

Lieu	T.R.P.	pht	total	Pourcentage
Membres au Québec	1 875	3 790	5 665	98,7 %
Membres hors Québec	9	67	76	1,3 %
Langue maternelle				
Anglaise	7	427	434	7,6 %
Française	1 864	3 246	5 110	89,0 %
Autre	13	184	197	3,4 %
Sexe				
Femmes	1 742	3 043	4 785	83,3 %
Hommes	142	814	956	16,7 %
Répartition par région administrative				
01- Bas-Saint-Laurent	72	94	166	2,9 %
02- Saguenay/Lac-Saint-Jean	152	111	263	4,6 %
03- Québec	153	444	597	10,4 %
04- Mauricie/Bois-Francs	141	196	337	5,9 %
05- Estrie	130	144	274	4,8 %
06- Montréal	304	1 130	1 434	25,0 %
07- Outaouais	30	174	204	3,6 %
08- Abitibi-Témiscamingue	48	46	94	1,6 %
09- Côte-Nord	33	38	71	1,2 %
10- Nord-du-Québec	17	7	24	,4 %
11- Gaspésie/Îles-de-la Madeleine	46	42	88	1,5 %
12- Chaudière-Appalaches	117	161	278	4,8 %
13- Laval	91	186	277	4,8 %
14- Lanaudière	105	167	272	4,7 %
15- Laurentides	123	229	352	6,1 %
16- Montérégie	313	621	934	16,3 %
99- Hors-Québec	9	67	76	1,4 %
Total des membres de l'Ordre	1 884	3 857	5 741	

Catégories de permis

Physiothérapeutes	3 857
T.R.P.	1 884
Total	5 741

Permis délivrés

Renouvellements	5 203
Nouveaux membres	420
Réadmissions	118
Total des permis délivrés	5 741

Radiation du Tableau des membres au cours de l'année

Non-paiement de la cotisation	259
-------------------------------	-----

Cotisation 2004-2005

Montants

- Membres réguliers inscrits au Tableau au 1^{er} avril : 466 \$ pour l'inscription, incluant 10 \$ versés au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.
- Membres associés inscrits au Tableau au 1^{er} avril : 261 \$ pour l'inscription, incluant 10 \$ versés au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.
- Membres inscrits au Tableau en cours d'année : montant calculé au prorata des mois d'exercice au cours de l'année.
- Date de réinscription au Tableau des membres : 1^{er} avril de chaque année.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de **L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC** au 31 mars 2005 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



MICHEL FORAND
Comptable agréé

Laval, le 20 mai 2005

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005 Budget	2005 Réel	2004 Réel
PRODUITS (Page 8)	3 003 170 \$	3 016 647 \$	3 061 722 \$
CHARGES (Pages 9 - 11)	<u>2 750 982</u>	<u>2 665 952</u>	<u>2 688 930</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>252 188</u> \$	<u>350 695</u> \$	<u>372 792</u> \$
FONDS DE RECHERCHE			
Produits – Cotisations et autres	_____ - \$	<u>57 144</u> \$	<u>54 493</u> \$
CHARGES			
Bourses	-	39 000	41 943
Autres charges concernant le Fonds de recherche	-	493	5 112
Comité du Fonds de recherche	_____ -	_____ -	539
	_____ -	<u>39 493</u>	<u>47 594</u>
Excédent des produits sur les charges	_____ -	<u>17 651</u>	<u>6 899</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>252 188</u> \$	<u>368 346</u> \$	<u>379 691</u> \$

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

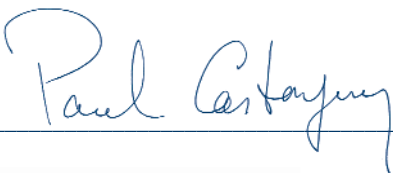
	Investis en immobilisations	Réserve pour fonds de recherche	Réserve pour fonds spécial	Non réservés	2005	2004
					Total	Total
Solde au début	166 073 \$	20 015 \$	- \$	304 903 \$	490 991 \$	111 300 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	-	17 651	-	350 695	368 346	379 691
Amortissement	(58 008)	-	-	58 008	-	-
Acquisition d'immobilisations	43 662	-	-	(43 662)	-	-
Affectation d'origine interne (note 4)	-	-	250 000	(250 000)	-	-
Solde à la fin	<u>151 727 \$</u>	<u>37 666 \$</u>	<u>250 000 \$</u>	<u>419 944 \$</u>	<u>859 337 \$</u>	<u>490 991 \$</u>

BILAN

31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	25 913 \$	- \$
Placements 1.25 %, échéant le 1 ^{er} avril 2005	838 029	435 000
Débiteurs (note 6)	28 340	41 372
Frais payés d'avance	<u>16 516</u>	<u>11 976</u>
	908 798	488 348
<hr/>		
IMMOBILISATIONS (note 7)	151 727	166 073
<hr/>		
FRAIS REPORTÉS (note 8)	<u>-</u>	<u>14 259</u>
	<u>1 060 525</u> \$	<u>668 680</u> \$
<hr/>		
PASSIF		
COURT TERME		
Découvert de banque	- \$	11 343 \$
Créditeurs (note 9)	185 747	129 245
Produits reportés	<u>15 441</u>	<u>37 101</u>
	201 188	177 689
<hr/>		
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	151 727	166 073
Grevés d'affectations internes :		
Fonds de recherche	37 666	20 015
Fonds spécial	250 000	-
Non affectés	<u>419 944</u>	<u>304 903</u>
	<u>859 337</u>	<u>490 991</u>
	<u>1 060 525</u> \$	<u>668 680</u> \$

AU NOM DU COMITÉ ADMINISTRATIF

 _____, administrateur

 _____, administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2005

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par sa nature, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale. Ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Ordre est raisonnablement assuré de sa réception.

Les revenus reportés représentent des montants facturés pour les exercices futurs.

Les produits de formation et de congrès sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Frais reportés

Les frais reportés représentent des frais engagés pour la défense d'un membre dans la cause l'opposant aux chiropraticiens relativement au champ de compétence respectif des deux professions ainsi que les frais engagés pour l'intégration à l'Ordre, des thérapeutes en réadaptation physique. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

Équipement de bureau	10 % linéaire
Équipements informatiques	20 % linéaire
Améliorations locatives	durée restante du bail soit 5 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2005

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car, dans les circonstances, il n'ajouterait pas d'élément significatif pour la compréhension des états financiers.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Imputations des dépenses

Les dépenses directement reliées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis selon différentes bases.

4. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE – SPÉCIAL

Le Comité administratif a affecté des actifs nets non affectés de 250 000 \$ en 2004 en prévision de dépenses spéciales. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Comité administratif.

5. FONDS DE RECHERCHE

Une portion des cotisations est spécifiquement désignée pour servir à récompenser les membres qui se sont distingués dans la recherche clinique. Un comité étudie les cas afin de retenir les candidats à qui des bourses et subventions seront versées à même le fonds.

6. DÉBITEURS

	2005	2004
Annonces publicitaires et divers	2 245 \$	2 001 \$
Taxe de vente	<u>26 095</u>	<u>39 371</u>
	<u>28 340</u> \$	<u>41 372</u> \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2005

7. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortis- sement cumulé	2005 Valeur comptable	2004 Valeur comptable
Équipement de bureau	187 319 \$	112 502 \$	74 817 \$	85 494 \$
Équipements informatiques	221 468	151 685	69 783	66 326
Améliorations locatives	<u>41 213</u>	<u>34 086</u>	<u>7 127</u>	<u>14 253</u>
	<u>450 000 \$</u>	<u>298 273 \$</u>	<u>151 727 \$</u>	<u>166 073 \$</u>

8. FRAIS REPORTÉS

	2005	2004
Frais de défense du champ de pratique professionnel, au coût	228 166 \$	228 166 \$
Frais d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique, au coût	<u>92 130</u>	<u>92 130</u>
	320 296	320 296
Amortissement cumulé	(<u>320 296</u>)	(<u>306 037</u>)
	<u>- \$</u>	<u>14 259 \$</u>

9. CRÉDITEURS

Fournisseurs	130 285 \$	104 777 \$
Remboursement dû aux thérapeutes en réadaptation physique (note 10)	50 736	24 360
Frais courus	<u>4 726</u>	<u>108</u>
	<u>185 747 \$</u>	<u>129 245 \$</u>

10. REMBOURSEMENT DÛ AUX THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Suite à une résolution du conseil d'administration, il a été adopté de remettre un montant de 14 \$ payés par les thérapeutes en réadaptation physique pour les périodes 2003-2004 et 2004-2005. Ce montant représente les frais remis à l'Alliance Canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie et est non payable par les thérapeutes en réadaptation physique.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2005

11. ÉVENTUALITÉS

Une poursuite a été intentée par l'ancienne présidente contre l'Ordre pour une somme de 95 520,15 \$ à la suite d'une action en réclamation d'une indemnité de départ et des contributions de l'employeur à un fonds de pension. L'Ordre a contesté cette réclamation. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) En novembre 1998, l'Ordre a signé un bail pour ses locaux actuels. À la même date, le bailleur a relocalisé (à ses frais) les bureaux de l'Ordre et celui-ci a augmenté sa superficie. Le 20 novembre 2002, l'Ordre a de nouveau augmenté sa superficie (aux frais du bailleur). En vertu du bail et de ces deux (2) nouveaux addendas, l'Ordre s'est engagé à louer des bureaux jusqu'au 31 août 2007. Les loyers minimaux futurs totalisent 251 043 \$ excluant les frais communs qui sont estimés à 105 594 \$ pour 2005-2006. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

	Loyer	Frais	Total
	Minimum	communs	
2005-2006	103 880	105 594	209 474
2006-2007	103 880	105 594	209 474
2007-2008	<u>43 283</u>	<u>43 997</u>	<u>87 280</u>
	<u>251 043</u> \$	<u>255 185</u> \$	<u>506 228</u> \$

b) L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location d'un photocopieur pour une période de 72 mois se terminant le 1^{er} novembre 2009. Les versements exigibles sont de 19 758 \$ par année et ils s'élèveront à 92 202 \$ d'ici l'échéance.

13. JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

PRODUITS	2005 Budget	2005 Réel	2004 Réel
Cotisations des membres	2 455 000 \$	2 450 933 \$	2 324 873 \$
Inscriptions et admissions à la pratique	45 000	46 612	141 815
Formation continue	298 670	312 601	336 142
Amendes	14 000	16 116	6 282
Liste des membres	23 000	23 276	30 052
Physio-Québec	53 000	53 476	54 061
Étude de dossiers	30 000	30 155	23 626
Congrès et symposium	-	-	90 503
Dépliants	7 000	7 418	3 637
Revenus d'intérêts	37 000	35 853	26 651
Autres revenus	-	472	-
Matériel promotionnel	3 000	2 260	3 167
Revenus d'administration	<u>37 500</u>	<u>37 475</u>	<u>20 913</u>
	<u>3 003 170 \$</u>	<u>3 016 647</u>	<u>3 061 722 \$</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005 Budget	2005 Réel	2004 Réel
RÉPARTITION DES CHARGES PAR PROGRAMME			
Bureau et Comité administratif	89 000 \$	98 161 \$	85 065 \$
Administration générale et services aux membres	1 212 100	1 179 840	1 102 000
La présidence	174 414	170 417	158 364
Formation continue	339 369	341 248	368 604
Inspection professionnelle	334 739	330 058	280 268
Affaires professionnelles	78 483	82 816	101 961
Syndic et discipline	173 379	153 931	156 916
Communication	349 498	309 481	343 536
Congrès et symposium	—	—	92 216
	<u>2 750 982</u> \$	<u>2 665 952</u> \$	<u>2 688 930</u> \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005 Budget	2005 Réel	2004 Réel
RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE			
Salaires	978 534 \$	984 480 \$	860 757 \$
Charges sociales	116 226	112 912	103 856
Jetons de présence	76 570	84 867	88 383
Assurances	10 000	9 370	11 449
Vérification et tenue de livres	6 500	6 250	6 143
Frais légaux	41 000	27 880	118 512
Conférenciers	162 390	161 406	205 746
Projets spéciaux	-	-	26 500
Honoraires	135 000	129 455	138 994
Frais de déplacement et de séjour	196 650	172 806	133 873
Frais de télécommunication	26 000	23 612	21 056
Frais de poste	100 500	92 466	121 114
Imprimerie	35 000	24 371	32 740
Photocopies	88 680	72 190	103 107
Fournitures de bureau	17 000	22 266	14 129
Entretien et réparations	5 000	3 550	5 157
Formation du personnel	8 500	9 528	5 718
Taxes et permis	-	-	12 306
Location d'équipement et de salles	32 245	48 998	24 287
Loyer	207 000	224 499	175 431
Frais de représentation	5 000	3 591	1 521
Consultants en communications	10 000	2 218	10 838
Conseil interprofessionnel du Québec	17 200	17 166	13 867
Bourses et distinctions honorifiques	10 000	5 197	547
Autres charges	8 000	9 156	8 409
CSST et normes du travail	6 500	7 148	5 023
Consultants	46 000	39 690	49 613
Publicité et promotion	170 000	163 951	43 298
Experts	5 000	4 800	1 623
Physio-Québec et Physio-Info	48 000	39 644	41 195
Rapport annuel et Répertoire des membres	3 000	2 848	5 970
Amortissement des immobilisations	65 000	58 008	53 713
Amortissement des frais reportés	14 259	14 259	24 148
Intérêts et frais bancaires	15 000	11 811	11 137
Frais de congrès	-	-	92 216
Matériel promotionnel	30 000	18 938	61 368
Alliance canadienne	52 228	52 228	50 157
Revue de presse	3 000	4 393	5 029
	<u>2 750 982</u> \$	<u>2 665 952</u> \$	<u>2 688 930</u> \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	Comité d'inspection		Comité de discipline professionnelle	
	2005	2004	2005	2004
REVENUS	<u>16 116</u> \$	<u>6 282</u> \$	— \$	— \$
COÛTS DIRECTS				
Salaires et contributions de l'employeur	88 389	62 168	155 242	133 613
Honoraires et frais juridiques	39 238	78 721	76 408	59 896
Honoraires de présence	3 877	6 725	38 892	45 708
Frais d'enquête	<u>22 427</u>	<u>9 302</u>	<u>59 516</u>	<u>41 051</u>
	153 931	156 916	330 058	280 268
QUOTE-PART DES FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION				
	<u>70 775</u>	<u>53 144</u>	<u>88 469</u>	<u>88 573</u>
	224 706	210 060	418 527	368 841
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(208 590)</u> \$	<u>(203 778)</u> \$	<u>(418 527)</u> \$	<u>(368 841)</u> \$



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

7101, rue Jean-Talon Est, bureau 1120
Anjou (Québec) H1M 3N7
Téléphone : (514) 351-2770
Sans frais : 1 800 361-2001
Télécopieur : (514) 351-2658
physio@oppq.qc.ca
www.oppq.qc.ca

Communications © 2005

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, Août 2005
Graphisme : Bizier & Bouchard communication visuelle
Impression : Imprimerie Maska

ISSN : 1708-2110